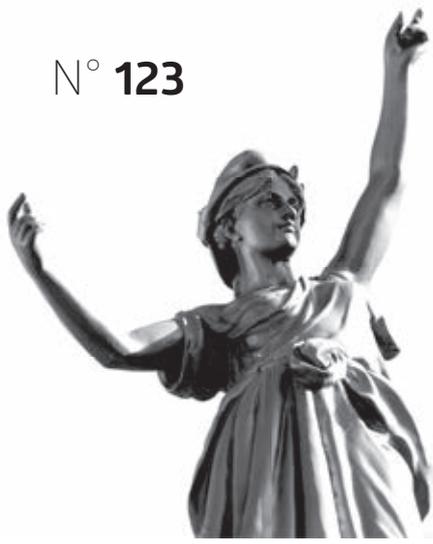


N° 123



L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | janvier 2015

NOUS SOMMES CHARLIE



Y. RAYMOND

*Rassemblement républicain
le 11 janvier 2015 à Salvagnac*

Sommaire

Le mot du maire.....	p 2
Conseils municipaux.....	p 3
Recensement 2015.....	p 8

Vie publique

Les élections départementales.....	p 12
Un nouveau camion pour les sapeurs pompiers.....	p 13
EHPAD Petite Plaisance.....	p 14
Le Souvenir Français.....	p 15
Emploi du feu ou écobuage.....	p 15
Réglementation stationnement handicapés.....	p 15
La bibliothèque.....	p 16
Monteillet Agencement.....	p 16
Il bouge mon quartier.....	p 17
Comment passer votre info d'événements.....	p 18

Tribune libre

Nous dit-on tout ?.....	p 19
-------------------------	------

Enfance

Vive le Père Noël.....	p 20
Les Galopins.....	p 21

Culture

Les vertus de la pomme.....	p 23
Dialogue avec l'image.....	p 24
Le chêne de la Péchique.....	p 25
Inondations du Tescou.....	p 26

Sports et loisirs

Art Culture et Tradition.....	p 28
Billard.....	p 28
Premier Forum.....	p 29
Bravo aux Dragons.....	p 30
Auto-Cross Salvagnacois.....	p 31
Marché de Noël.....	p 32
Calendriers des manifestations.....	p 33

Vie pratique

.....	p 34
-------	------

L'Écho du Tescou n° 123

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac Parution trimestrielle
mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publication

Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Mireille Brunwasser, Jean Jacques Dulac, Annie Feix, Frédérique Massat, Antoinette Pradier, Yves Raymond, Marie-Claude Soleil, Bernard Villaret

Avec la participation des secrétaires de Mairie

Claire Balbeura et Nicole Lutsen

Ont contribué à ce numéro

Claudie Albert, Jean Farenq, Georgette Gambazza, Yves Lagarrigue, Jean Lauzeral, Madeleine Ortal, Genevieve Spaak, Suzanne Yates

Mise en page

Tim Bastian



L'année 2014 à peine terminée résonne encore dans nos mémoires des éclats de colère de la Vallée du Tescou. Une colère où la raison ayant

perdu sa place a conduit à la mort insupportable de Rémi Fraisse, transformant une terre de paix en champs de bataille.

Tout le monde reconnaît aujourd'hui la nécessité de réaliser une ou plusieurs retenues pour maintenir l'étiage du Tescou pendant les périodes sèches. Nous avons besoin d'eau pour l'installation ou la préservation d'exploitations agricoles à taille humaine mais aussi pour la survie d'un écosystème sur l'ensemble de la vallée.

Alors, comment en sommes-nous arrivés là ? Certainement à cause d'un mode d'échange et de communication imparfait, à redéfinir pour qu'il intègre un espace plus grand pour le questionnement, le débat nécessaire à toute vie démocratique. Sans dialogue suffisant, sans réelle interpellation des citoyens, c'est le dogme ou l'idéologie qui domine et nuit à la nécessaire démarche de concertation.

Ce combat viscéral que je continuerai à mener en 2015 pour qu'il y ait de l'eau dans le Tescou s'inscrit dans ma conception de la solidarité territoriale et du respect des autres.

Arrêtons avec les caricatures qui font des agriculteurs des pollueurs irresponsables, des écologistes des rêveurs chevelus et des politiques tous des pourris.

Par leur travail, les agriculteurs ont façonné nos paysages et nous nourrissent. Les écologistes nous ouvrent les yeux et le cœur vers l'avenir et la survie. Les politiques ont en charge de préserver l'espace démocratique, d'y construire des solidarités et de les faire grandir. Aucun sillon que creusent les uns et les autres n'est un fleuve tranquille et tous autant que nous sommes devons œuvrer pour que nous regardions dans la même direction, partageons des valeurs d'humanité pour y inscrire des projets raisonnables qui nous réjouissent.

Bien sûr, la colère est nécessaire, c'est ce qui fait que le peuple se lève et avance, mais la haine est insupportable, elle appartient, comme la gangrène, à une espèce humaine malade.

Comment peut-on écrire sur le bitume de la rue Gérard Roques, des mots orduriers, visibles par tous les enfants de l'école. Comment peut-on proférer des menaces de mort pour défendre une cause ? [Comment peut-on menacer une population ?](#) Comment peut-on tenter d'intimider basement des citoyens ?

Nous avons tous des convictions, c'est ce qui nous rend vivant.

Mais convictions ne riment pas avec obstination. Nos certitudes ont besoin d'être confrontées à d'autres idées pour s'inscrire dans un combat tangible. Sans remise en question, la stigmatisation guette. Elle isole l'autre dans sa différence et le transforme en bouc émissaire.

C'est aussi le piège à éviter dans la dramatique actualité qui nous a anéantis.

Ils ont tué Cabu, Charb, Wolinski, Tignous, Honoré, Frédéric Boisseau, tonton Bernard, Elsa Cayat, Frank Brinsolaro, Ahmed Merabet, Michel Renaud, Mustapha Ourrad, Clarissa Jean-Philippe, Yohan Cohen, Yoav Hattab, Philippe Braham, François-Michel Saada. Ils étaient journaliste, policier, agent de maintenance, caricaturiste, brigadier, fonctionnaire territorial, correcteur, psychanalyste, policière municipale, ils se trouvaient dans un magasin. Ils étaient 17, ils sont tous morts, rayés de la vie par des barbares pour avoir écrit, pour avoir caricaturé, pour avoir fait leur travail, pour avoir été juifs.

Aujourd'hui, la tristesse nous envahit, mais je sais que la rage de la résistance doit alimenter notre vigilance. Nous ne devons pas brider les élans culturels, nous ne devons pas négocier avec la création, nous ne devons pas confondre impertinence et irrespect. Par contre, nous devons condamner sur le champ et sans modération toute atteinte à l'intégrité de notre République laïque, de la démocratie, de nos biens inaliénables que sont Liberté, Égalité, Fraternité. Nous ne devons pas entretenir la peur. La peur est une dictature, un piège tendu par les terroristes. Elle peut justifier des politiques répressives, malmener nos libertés, creuser entre nous les divisions, stigmatiser l'autre dans ses croyances, dans ses convictions, dans sa couleur de peau...

Nous sommes tous l'autre de quelqu'un, et ensemble, dans toute notre diversité, avec toute notre liberté de dire et de penser, nous faisons la France, de ses plus grandes métropoles à ses plus petits villages, la France, belle et multiple.

2015, ne sera pas une année comme les autres. Elle sera un combat contre la haine, pour l'amour et le respect des autres, une vigilance à la moindre dérive, une attention accrue à tous les projets en cours et à venir pour qu'ils soient justes et bons pour tous. Je vous invite toutes et tous à faire ensemble ce chemin et vous souhaite une bonne et heureuse année.

Réunion du conseil municipal du jeudi 7 août 2014

L'an deux mille quatorze, le sept Août 2014 à 21h les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. BALARAN Roland
M. BOULZE Bernard
Mme BRUNWASSER Mireille
M. GERAUD Yves
Mme GERMA-LOUBET Candie
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme KAPELSKI Johanna
Mme LAGARRIGUE Christel
M. LECOMTE Olivier
Mme MASSAT-PETER Frédérique
M. MIRAMOND Bernard
M. SEGUINES Yannick
M. VILLARET Bernard

Etaient absents :

Mme ADDED Régine
M. RAYMOND Yves

Procuration :

Mme Régine ADDED à M. MIRAMOND Bernard et M. RAYMOND Yves à M. BOULZE Bernard

Secrétaire de séance :

Mme MASSAT-PETER Frédérique

PREALABLES

Le Maire ouvre la séance par la demande d'approbation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

1 | Délibérations à l'ordre du jour**1.a | Travaux école : Étude de faisabilité avec la SEM 81 et le CAUE 81**

M. Le Maire propose de solliciter les services de ces 2 structures pour étudier les projets de réhabilitation et agrandissement de l'école et leur faisabilité.

Le CAUE 81, organisme financé en particulier par les collectivités locales (Mairies, Communautés de Communes, Département) fournissent des conseils en urbanisme, en environnement, en architecture, à travers des pré-études, et un accompagnement de projet. Son service est gratuit même pour les particuliers.

La SEM 81, Société d'Économie Mixte, propose un contrat pour une étude de faisabilité, plan, mesures, des indices de sécurité, de coût de fonctionnement, un montage financier, une recherche de subventions, un scénario de financement, selon les besoins et les objectifs poursuivis. Le devis s'élève à 4 000 €, pris en charge à 80% par le Conseil Général dans le cadre de l'aide à la décision, avec un plafond de 3 500 €. Le coût pour la commune sera de 800 €.

La commission Affaires Scolaires a établi un cahier des charges qui sera transmis aux 2 organismes.

En outre la DDT va faire un bilan énergétique gratuit de tous les bâtiments communaux et plus particulièrement de l'école.

Discussion: M. Boulze pense que ce sera une dépense inutile car la commune ne pourra réaliser un tel investissement. Reproche le choix de la SEM 81 trop politique car financé par le Conseil Général. M. Le Maire rappelle que la SEM 81 est une société anonyme de droit privé dans laquelle est impliqué le Conseil Général mais aussi diverses entreprises comme les laboratoires Fabre...

M. Lecomte pense au contraire que cela permet à ceux qui veulent voir les projets évoluer de se rendre compte de ce qui est faisable ou pas.

Vote: 12 voix pour : 3 contre



Mme Lagarrigue informe que 2 salles à l'étage de l'école seront mises à disposition après nettoyage (effectué par des bénévoles) avant la Toussaint, pour l'installation de 10 postes informatiques à destination des enseignants et des Nouvelles Activités Périscolaires. L'électricité sera mise aux normes. Un devis est en cours pour le plan de travail et pour 2 radiateurs. Les fenêtres seront à changer.

M. Le Maire informe qu'après négociations, l'emprunt à réaliser pour l'achat du terrain au-dessus de l'école (déjà voté pour 80 000 €) baisse de 3,88 à 2,72% valable jusqu'au 25 août 2014. Taux fixe sur 15 ans. Subvention du Conseil Régional de 15 000 €. M. Le Maire pense que l'Etat participera financièrement à l'achat au vu du projet qui sera diligenté auprès de la SEM 81.

Il faudrait rapidement refaire la voirie d'accès pour élargir l'espace de récréation de l'école : voirie en semi-lourd avec clôture attenante (précision apportée par M. Balaran). Suite à un premier devis, la dépense s'élèverait à 20 000 € (la communauté de commune pourrait participer au financement)

Discussion : M. Boulze est pour l'achat du terrain et contre l'emprunt.

VOTE : 12 voix pour : 3 contre

M. Le Maire remercie vivement la Commission Affaires Scolaires concernant le projet pour l'école et la réorganisation du travail des employés communaux pour tout le travail effectué.

Il précise que la Communauté de Communes envisage d'abandonner la compétence des écoles aux mairies.

Il indique que le prix du repas de cantine est de 2,30 € à Salvagnac, 2,65 € sur le RPI et de 3,10 € sur la Communauté de Communes. En ce qui concerne les impayés, la Commission des Finances a repris les comptes pour solder une partie des impayés. Les repas seront payables d'avance à chaque vacance pour la période qui suit. Il reste des familles très endettées hors commune. Tout sera mis en œuvre pour les accompagner. Ce travail est ingérable par les secrétaires, des élus(es) doivent les seconder.

1.b | Convention avec Familles Rurales pour les Nouvelles Activités Périscolaires

Mme Lagarrigue présente la proposition d'intervention de cette association pour 3 activités par semaine de 40 min centrées sur le savoir être, effectuées par 2 animateurs qualifiés formés aux techniques de non violence, au tarif de 1 375 € pour l'année.

Discussion: Les NAP sont assumées par des bénévoles émanant ou pas d'association qui en retour bénéficient de la gratuité des locaux pour leurs activités. Le Conseil Municipal est conscient que ce système ne sera peut être pas pérenne mais M. Séguignes en souligne la richesse.

Mme C. Lagarrigue défend l'idée d'introduire cette formule en valorisant l'aspect conventionnel, peu onéreux, intéressant pour les grands et pour anticiper le retrait des bénévoles.

Le Conseil Municipal convient de surseoir à la proposition de Familles Rurales pour cette année, qui sera une année intermédiaire où l'on pourra proposer une réflexion aux associations autour d'une révision de subventions conditionnées à la participation aux NAP. Il faudra mettre en place des conventions avec les intervenants même bénévoles.

1.c | Vente de terrain aux Barrières

Ce terrain de 1 300 m² constructibles a été proposé à la vente par une agence immobilière sans résultats. Récemment, une personne en a proposé l'achat pour une somme de 40 000 €.

Le CM accepte à l'unanimité la vente de ce terrain pour la somme de 40 000 €.

1.d | Travaux de voirie: Traversée du village

M. le Maire informe de l'obligation de faire un relevé topographique de toute la traversée du village pour la réfection de la route soit un devis de 2615 euro TTC.

50% pris en charge par la commune: 1307,82 € TTC

50% pris en charge par la Conseil Général.

ADOPTÉ à l'unanimité.

1.e | Taxe locale d'aménagement

La loi indique qu'elle doit se situer entre 0 et 5%, révisable tous les 3 ans.

M. Le Maire propose de maintenir le taux à 3% et une exonération pour les logements sociaux, les zones d'activité, les terrains du lotissement puisqu'ils sont déjà totalement viabilisés.

Discussion : M. Séguignes demande s'il est possible de faire participer les entreprises qui s'installent avec un taux réduit. M. le Maire indique que la gratuité peut être attractive pour une entreprise qui cherche à s'installer sur le secteur et que ces exonérations ainsi que le taux peuvent être revus tous les 3 ans.

ADOPTÉ à l'unanimité



Agenda commissions et comités

24 septembre	Commissions Affaires Scolaires et Travaux avec CAUE
24 septembre	Commission Travaux
8 octobre	Commission Affaires Scolaires avec SEM81
9 octobre	Comité Écho du Tescou
21 octobre	Commission Affaires Scolaires
21 octobre	CCAS
5 novembre	Commission Révision des listes électorales
6 novembre	Comité Écho du Tescou
18 novembre	CCAS
5 décembre	Commission vie Associative avec associations pour bilan forum
11 décembre	Comité Écho du Tescou
15 décembre	Comité Site Internet
8 janvier	Commission Révision des listes électorales

3 | Questions diverses

3.a | La climatisation des bureaux de la mairie ne fonctionne plus et n'est pas réparable. M. Yves Géraud s'est chargé d'étudier les 3 devis à notre disposition:

› Entreprise 1: 11 900 € pour tout refaire à neuf

› Entreprise 2: 8 436 € mais conservation de la tuyauterie en cuivre.

› Entreprise 3 : 6 850 €, avec engagement de changer les pompes de relevage si tombent en panne

Entreprise 3 est retenue à l'unanimité car meilleur rapport qualité prix.

3.b | Pouvoir de Police: compétence communale à conserver ou à déléguer à la communauté de communes ADOPTÉ à l'unanimité pour conserver la compétence de police par M. Le Maire.

3.c | Tarifs de la salle Caraven Cachin Les professeurs de Yoga et de Taï Chi ne participant plus aux NAP devront à nouveau régler la location de la salle pour leurs cours au tarif de 10 € l'heure. Ce tarif sera à rediscuter par la commission des Associations, notamment la gratuité pour celles qui participent aux NAP (conventions à établir)

3.d | Par courrier, une personne demande l'autorisation d'installer son commerce ambulant de crêpes et churros devant l'école les mardi et jeudi de 15h30 à 17h.

REFUSE à l'unanimité. Lui sera proposé : les mercredi et vendredi (jours de marché) ainsi que la base des Sou-rigous.

3.e | Création d'un emploi de technicien en contrat d'avenir : période d'essai d'un mois à partir du 11 août 2014. Contrat d'un an renouvelable 3 ans à 35 h.

3.f | M. Villaret pose la question de l'entretien des chemins de randonnée: M. Le Maire doit solliciter la communauté de communes qui en a la charge. Il demande aussi une solution pour les déjections de chien sur la voie publique.

Un agenda électronique est à la disposition des élus pour l'organisation des réunions : seule la secrétaire est habilitée à y introduire les données ou les modifier.

RAPPEL : Lundi 11 Août : LOTO du CCAS à Salvagnac

3.g | M. Séguignes propose une formation pour les élus qui veulent utiliser au mieux la drop box. Il a réservé le nom de domaine salvagnac.fr pour le futur site internet. Le cahier des charges est constitué.

3.h | M. Balaran informe des travaux de nivellement du terrain de foot. Il a également interpellé M. le Député Valax des problèmes de sécurité sur la D999 pour le « tourne à droite » en provenance de Montauban. Il en parlera au Conseil Général qui tarde à réaliser les travaux alors que le terrain est acquis depuis longtemps.

Il s'inquiète également du devenir de notre guinguette. M. Le Maire informe qu'il faut attendre les propositions de la Communauté de Communes. Rien ne se fera sans l'accord de la commune, propriétaire du lac et du terrain de la guinguette.

3.i | Mmes. Lagarrigue, Germa-Loubet, Huan ont revu l'ensemble des fiches de poste du personnel de l'école, établi les emplois du temps, avec entretiens individuels pour s'assurer du meilleur fonctionnement à la rentrée scolaire 2014-2015. Tenant compte des difficultés de la cantinière à assurer les repas sans person-

nel fixe, il sera proposé d'employer en contrat emploi avenir, un commis de cuisine. Cela sera éventuellement possible en diminuant le temps horaire d'un Contrat accompagnement à l'emploi .

3.j | Dans le cadre des anciennes traditions électorales, les nouveaux élus proposent de planter le piboul dans le jardin du couvent le 14 septembre 2014. ACCEPTE à l'unanimité.

3.k | Mme Lagarrigue fait part de la demande de l'association Famille Rurale d'accès à un local municipal pour une activité « LUDOTHEQUE » le jeudi de 16h30 à 18h30 ACCEPTE à l'unanimité

3.l | M. Boulze demande à être assuré de recevoir une convocation pour les réunions de commissions. Il évoque un problème de désherbage à effectuer au cimetière. Il se fait le relais d'une plainte d'une personne au sujet d'un écoulement nauséabond près de chez lui.

M. Le Maire lève la séance à 23h30.
Bernard MIRAMOND.



Réunion du conseil municipal du jeudi 16 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le seize octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art.L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :
Mme ADDED Régine
M. BALARAN Roland
Mme BRUNWASSER Mireille
M. GERAUD Yves
Mme GERMA-LOUBET Candie
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme KAPELSKI Johanna
Mme LAGARRIGUE Christel
Mme MASSAT-PETER Frédérique
M. MIRAMOND Bernard
M. RAYMOND Yves
M. VILLARET Bernard

Etaient absents :
M. BOULZE Bernard
M. LECOMTE Olivier
M. SEGUINES Yannick

Procuration :
M. BOULZE Bernard
à M. RAYMOND Yves

Secrétaire de séance :
Mme MASSAT-PETER Frédérique

PREALABLES

M. le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Le CR du Conseil Municipal du 7 août 2014 est approuvé à l'unanimité.

1 | Délibérations à l'ordre du jour

1.a | INSEE : organisation du recensement de la population

Mme Brunwasser en est la responsable. Elle nous informe qu'il aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Elle nous en rappelle l'importance car du chiffre établi dépendent les dotations générales de fonctionnement soit 100 € par habitant. Il a lieu tous les 5 ans.

Deux candidates se sont présentées : Mme Christiane Marcos et Mme Audrey Lafon (il faut un agent pour 250 foyers environ, ils ne doivent pas être élus ni appartenir à la famille d'un élu). Elles seront formées fin novembre et rémunérées grâce à la dotation forfaitaire versée par l'État soit 2323 € au total.

Il est rappelé que le recensement est obligatoire et que la fiche individuelle est consultable par la personne concernée pendant 5 ans, qu'aucune donnée n'est utilisable en dehors du recensement.

1.b | LOTISSEMENT : nouveau permis de lotir

M. Miramond présente ses excuses à M. Boulze et M. Géraud qui n'ont pas été convoqués lors de la dernière réunion de la commission urbanisme suite à un oubli du service administratif.

M. Villaret présente le projet élaboré par M. Fenestre (responsable d'un bureau d'études d'urbanisme, habitant de Salvagnac) sur demande de la municipalité :

1. redécoupage en petits terrains (entre 20 et 30 000 € maximum) car les grands ne se vendent pas : 18 lots dans la première tranche, 8 lots dans la deuxième
 2. définir les terrains par des plantations pour les rendre plus attrayants
 3. remplacer le bassin d'orage par une noue sur le chemin d'accès au chemin de la Rosière pour récupérer des terrains constructibles
 4. réduction des contraintes constructives d'alignement et orientation
- Ces aménagements nécessitent des travaux de voirie, de réseau, de végétalisation qui seront compensés par la vente d'un nombre de lots supérieur au projet initial et réalisés au fur et à mesure des ventes de terrains.

M. Fenestre propose bénévolement de préparer le nouveau permis de lotir et de rédiger le nouveau règlement du lotissement. - Proposition votée à l'unanimité

1.c | URBANISME : Taxe Locale d'Aménagement

M. le Maire propose de rester au taux actuel de 3% et une augmentation du taux à 5% pour les terrains devenus constructibles du fait des travaux (vrd) réalisés pour le lotissement et les logements sociaux.

Il rappelle que la taxe passe à 1% pour les lots de la première tranche du lotissement.

Il propose en outre le taux de 2.5 % pour la zone d'activité comme sur la communauté de communes.

Proposition votée à l'unanimité.

1.d | ECOLE : avancement du projet d'aménagement

La CAUE et la SEM 81 travaillent ensemble sur le projet : premier rapport fin novembre 2014.

M. Miramond nous informe qu'il vient de signer l'acte d'achat du terrain qui va permettre l'agrandissement du parking et l'aménagement de la voirie autour de l'école.

Mme Added fait la synthèse du dernier conseil d'école

Mme Lagarrigue nous signale que le portail de l'école sera fermé en dehors du temps scolaire. Les deux salles d'activité sont prêtes : 10 ordinateurs portables ont pu être achetés grâce au budget de l'école (1000 €) et à un don du Tennis club de Salvagnac (2000 €) qui ne fonctionne plus. Une discussion s'engage autour de la possibilité de travaux pour accès à l'ADSL très haut débit. Rien n'est décidé, cette étude devra être engagée par la Communauté de Communes (cf. point n°9 de l'ordre du jour).

Il y aura 3 phases de travaux :

1. Voiries, clôtures et parking, nouveaux espaces de récréation, sanitaires
2. Réfectoire-self service commun
3. Constructions de classes à la place des algécos

Mme Brunwasser fait le point sur le paiement de la cantine. La nouvelle organisation fonctionne bien. Discussion autour du problème des impayés par des familles surendettées : le trésor public sera chargé du recouvrement de ces factures. Le CCAS pourra prendre en compte certains dossiers.

1.e | URBANISME : vente du terrain RUVIRA

Ce terrain de 1355 m² a été réservé dans le nouveau P.L.U. pour aménager le carrefour du chemin de la Péchique et de la rue du Solhelhat et pour y réaliser un poste de relevage. La mairie se porte acquéreur à 3 € le m² soit un achat de 4000 €.

Proposition votée à l'unanimité

1.f | ASSAINISSEMENT : participation à l'assainissement collectif – PAC (ex : taxe de raccordement) et prix au m³

A ce jour, le prix est à 90 centimes d'euro le m³ et participation à l'assainissement collectif à 1500 €.

Le prix peut aller dans les autres communes jusqu'à 80% du prix d'un assainissement individuel (6 à 7 000 €) : exemple, 4800 € sur certaines communes.

Proposition de la participation à l'assainissement collectif à 2000 €, le m³ reste inchangé à 0.90 € auquel s'ajoutera une part fixe de 15.00 €.

Votée à l'unanimité

1.g | ASSAINISSEMENT : plan d'épandage

Le plan d'épandage a été réalisé par le Cabinet CM2 E. Il permettra le curage du lagunage et l'épandage des boues sur des terrains agricoles à proximité.

1.h | EGLISE : vêtements liturgiques

M. Raymond informe le conseil que les vêtements liturgiques créés à partir des dessins de Nicolaï Greschny et déposés au trésor de Notre Dame de Salvagnac sont destinés à être classés à l'inventaire des monuments historiques du département du Tarn.

La procédure de classement devant être initiée par la commune, celle-ci doit en être propriétaire. Ces vêtements sont actuellement propriété de la paroisse qui doit prendre une délibération nous transférant cette propriété. La commune doit ensuite prendre elle-même une délibération acceptant et statuant sur ce transfert. La procédure de classement doit être lancée avant la fin de l'année si nous voulons la voir aboutir en juin 2015. Afin de gagner du temps en attendant la délibération de la paroisse, M. Raymond propose au conseil de prendre sa délibération dès maintenant.

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.i | Communauté de Communes Vère Grésigne – Pays Salvagnacois (CCVG-PS) :

modification des statuts pour céder la compétence réseau numérique à la communauté de communes

Voté à l'unanimité

1.j | SIAEP MVT : rapport sur la qualité et le prix de l'eau

Une nouvelle usine de traitement avec un réseau supplémentaire pour alimenter la commune de Lisle sur Tarn est présentée. M. Miramond indique que nous sommes sur un réseau très performant (75% de rendement) car bien entretenu. Ce rapport est consultable à la mairie.

Questions diverses

› Travaux d'éclairage public chemin de la Rosière : le coût global est de 11964 € dont 2999 € reste à charge pour la commune, le restant honoré par le Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn (SDET). Mme ADDED propose que soit étudiée la possibilité de diminuer l'éclairage à partir d'une certaine heure. - *Approuvé à l'unanimité*

› M. Miramond lit le texte demandant au président de la République la réhabilitation des soldats «fusillés pour l'exemple» dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 14-18. - *Approuvé à l'unanimité*

› Une plaque a été commandée pour graver et rassembler les noms des soldats morts lors des deux dernières guerres mondiales. Le coût est de 1060 €. L'association «le souvenir français» envisage une participation. Cette plaque sera honorée lors de la cérémonie du 11 novembre 2014, avec remise d'un diplôme d'ancien combattant à M. Louvignes. Les enfants de l'école liront des poèmes. Un apéritif sera offert sous la halle de la mairie. Mme Yates et M FARENC exposeront une série de photos de la guerre 14-18 à la mairie.

› Les contrats d'assurance sont en cours de révision pour lancer un nouveau marché.

› L'espace Caraven Cachin est d'accès gratuit pour les habitants et associations de la commune. M. Miramond propose de nouveaux tarifs pour les professionnels : 10 € par jour ou 50 € par mois - *Accepté à l'unanimité*

› M. Balaran passe en revue les travaux de voirie : il n'est pas toujours satisfait par la qualité des matériaux utilisés et la finition des travaux exécutés à la demande de la mairie par le service de voirie de la CCVG-PS. Il se charge de faire remonter l'information à la commission.

Les employés de la mairie chargés du débroussaillage feront 4 passages avec objectif d'économie et de repousse des haies. Il y aura un élagage en hauteur pour le passage des engins agricoles.

› Mme Added demande confirmation au sujet du ménage dans l'ancien lieu de vie prêtée par la CCVG-PS : Il doit être assuré par les utilisateurs.

› Barrage de Sivens :

M. Miramond nous rappelle que lors de l'enquête publique, le conseil municipal de l'époque a voté POUR la réalisation du lac de Sivens. Actuellement les travaux se

poursuivent. Il a organisé une réunion avec les agriculteurs du secteur et les représentants de l'opposition au barrage installés sur le site afin de trouver des solutions aux tensions très fortes en place et sur notre commune. Cela a permis un apaisement.

Mme Brunwasser demande pourquoi le technicien de rivière du Syndicat Mixte Tescou Tescounet n'a jamais été consulté. Elle estime que la manière dont l'enquête publique a été faite, son mode d'annonce n'a pas permis aux habitants de prendre véritablement connaissance du dossier. Elle fait part de son inquiétude face à un projet coûteux, qui ne garantit pas les objectifs attendus et pour lequel l'Office national de l'eau émet de sérieuses réserves.

› Miramond confirme qu'il est favorable au barrage essentiellement pour favoriser la survie des petites exploitations agricoles. Il pense que l'accès à l'eau permettra entre autre le développement, des cultures maraîchères. Il reste environ 30 exploitations agricoles en activité. Dans l'avenir, il pourrait n'en rester que 5 ou 6. Les terres agricoles à la vente sont proposées en priorité par la SAFALT aux jeunes qui s'installent. L'accès à l'eau peut les inciter à faire des projets viables sur des petites surfaces avec des productions à forte plus-value et nécessitant parfois de la main d'œuvre saisonnière

› Première des huit bornes qui doivent être implantées dans le pays, la borne interactive des allées Jean Jaures tombe régulièrement en panne. C'est encore le cas, malgré plusieurs interventions de M. Villaret en liaison avec le fabricant / installateur. M. Raymond va se rapprocher de l'office de tourisme, maître d'ouvrage, pour tenter de régler cette situation. Il doit par ailleurs procéder, dès que possible, à l'évaluation des dernières données intégrées au logiciel

› Réunion du comité internet fin novembre

› Selon Mme Brunwasser il devient nécessaire de réunir les commerçants du marché de plein vent pour les problèmes de placement : M. Villaret s'en charge.

› Suite au changement de contrat et de fournisseur, il est proposé de revoir le prix des photocopies à la mairie lors du prochain Conseil Municipal.

› Mme Added demande à faire le point sur le forum des associations qui a été un succès. Une réunion va être organisée par le comité.

Monsieur le Maire lève la séance à 09h30.



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

› Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

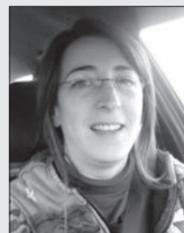
› Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Nos agents recenseurs



Audrey LAFON



Christiane MARCOS



Delphine AMEIL

la coordination communale de l'enquête de recensement est assurée par Mireille Brunwasseur et Régine Added, élues municipales.



The Census is useful, secure and simple

This year, the census is being conducted in your area. Everyone must take part in the census, whatever their nationality or situation. This document will provide you with all the information you need on how to go about it. If you require further information, the census officer and your local town hall are there to answer any questions. .

The census takes place:

Until Saturday 14 February in Metropolitan France,

What is the point of the census?

The census is used to determine the official population of each municipality. These figures are then used to define the State's contribution to the budget of your municipality: the larger its population, the larger that contribution will be.

The official population also determines the number of pharmacies or the number of seats on the municipal council, etc. In addition, detailed population information (age, housing conditions, family composition...) can serve for decisions on the provision of facilities (to open a day-care centre, build housing or develop transport) and to provide the right response to the population's needs. Taking part in the census is a civic act and one that is useful for all of us.

So how do I go about it?

- 1. A census officer recruited by your local municipality will come to your home and ask you to take part in the census, either online or on paper. The officers will have an official card so that you can identify them.*
- 2. The simplest solution: opt for the online census! Go to the website www.le-recensement-et-moi.fr and click on "Le recensement en ligne, c'est ici" To log in to the site, use the access code and password on the first page of the notice given to you by the census officer, then enter the information completed by the census officer about your home.*
- 3. Otherwise, you can answer on the paper documents. The census officer will give you:*

› *One sheet about your home*

› *As many individual sheets as there are people living in your home, whatever their age.*

You will complete the questionnaires.

The census officer is there to help you if you wish, and to answer any questions you might have.

The census officer will come to collect them. A few days later, at a time agreed during the initial visit, the officer will come back to your home. If you are often away from home, you can:

› *Leave your completed questionnaires in an envelope with someone who can give them to the census officer on your behalf,*

› *Send the questionnaires directly to your Town Hall or to the INSEE Regional Directorate for your region.*

The online questionnaire and paper documents are not translated into foreign languages. However, there is an English version to guide you when you fill out the questionnaires in French. You can ask your census officer to give it to you.

If you would like to see the results of the census survey, they can be consulted free of charge on the INSEE website: www.insee.fr

The census is secure

The Census is supervised by the French Data Protection Authority (CNIL). Only INSEE has access to the questionnaires. They may not be checked by the administration or tax authorities. Your name and address are required, however, to make sure that you are not counted more than once. When the questionnaires are processed, your name and address are not recorded and are not kept in our databases. Finally, all persons who have access to the questionnaires (including the census officer) are bound by professional confidentiality rules.

For further information...

The census officers and your local town hall are there to answer any questions you might have.

For further information, go to the website www.le-recensement-et-moi.fr .

VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Les élections départementales



Les élections départementales auront lieu les **22 et 29 mars 2015** afin de renouveler l'intégralité des conseils généraux. Le mode d'élection change à la suite d'une loi qui modifie également le périmètre des cantons. Le nôtre englobe Puycelci, Castelnau de Montmiral, Rabastens, Lisle sur Tarn et bien sûr les villages de l'ancien canton de Salvagnac.

Les candidatures doivent être déposées sous la forme d'un **binôme femme-homme**, avec pour chacun des candidats un suppléant du même sexe.

Le Conseil général rebaptisé Conseil départemental est renouvelé intégralement tous les six ans.

Pour être élu au **premier tour**, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé. Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits. Dans le cas où cette limite n'est pas atteinte, les deux binômes

arrivés en tête pourront se maintenir au second tour. La majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Cette barre des 12,5% des inscrits est très élevée et de nombreux candidats risquent d'être éliminés dès le premier tour si la participation n'est pas suffisante.



Depuis la loi de décentralisation de 1982, le conseil général « règle par ses délibérations les affaires du département », en particulier la **création des services publics départementaux**, la **gestion des biens du département** et son **budget**.

Voilà ses compétences principales :
 › **L'aide sociale, l'autonomie des personnes et la solidarité des territoires :**

- **Enfance :** protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière

- **Personnes handicapées :** politique d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap

- **Personnes âgées :** création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie)
 - Gestion du revenu de solidarité active (RSA)

› **L'éducation :** construction, entretien et équipement des collèges

› **L'aménagement :** équipement rural, remembrement, aménagement foncier, gestion de l'eau et de la voirie rurale.

› **La culture :** création et gestion des bibliothèques départementales de prêt, des services d'archives départementales, de musées, protection du patrimoine.

Cependant, une loi est en cours d'élaboration au Parlement. Elle fixera une nouvelle répartition des compétences entre les Conseils Départementaux et les Conseils Régionaux. En effet, les régions seront elles aussi remodelées. Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon devraient ainsi être réunies en une seule et même région. Ce n'est que début 2015 que nous connaissons les détails de la réforme.

Mireille Brunwasser



Un nouveau camion pour les sapeurs pompiers

Visite guidée du nouveau fourgon

Le 9 décembre dernier, les pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours (CIS) de Salvagnac recevaient des mains du commandant Sébastien Lamadon, commandant le groupement Tarn Ouest du SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours), les clefs d'un nouveau Fourgon Pompe Tonne. Ce véhicule est destiné à remplacer un véhicule ancien dont les capacités commençaient à ne plus répondre aux besoins du centre sur son secteur d'intervention.



La remise des clés du Fourgon à Bruno Clergue, chef de centre

Ce « nouveau » véhicule a été affecté à Salvagnac dans le cadre de la redistribution territoriale de moyens régionaux. Comme le précisait le Commandant Lamadon, les véhicules d'intervention des grands centres urbains ont, relativement à leur taux d'utilisation, une durée d'amortissement de 15 ans, alors que ceux des milieux ruraux peuvent aller jusqu'à 20 ans, autorisant ainsi une nouvelle affectation pour des moyens encore

jugés aptes au service. Ce camion provenant d'un CIS de Toulouse a été attribué au CIS de Salvagnac après une grande visite technique et une petite cure de jouvence de l'habillage et de la peinture réalisées par le service technique du SDIS pour le rendre apte à sa nouvelle « vie à la campagne ». Ce moyen d'intervention présente au plan mécanique une longueur utile plus grande et un moteur plus puissant. Il peut emporter une équipe de huit personnes en cabine dont quatre

pré-équipés en ARI, Appareil Respiratoire Individuel permettant d'intervenir en milieu enfumé. Il abrite dans ses flancs équipés de casiers tous les moyens d'intervention nécessaires sur un incendie. La partie centrale arrière est occupée par une citerne de contenance 3700 litres associée à une pompe aspiration - refoulement « bronze » offrant un débit maximal de 1500 litres / minute.

Les sapeurs pompiers volontaires de Salvagnac se sont très rapidement approprié leur nouveau camion et l'ont équipé des matériels nécessaires à ses missions. Et après quelques séances

d'acclimatation nécessaires pour permettre au conducteur de maîtriser les chevaux supplémentaires cachés sous le capot moteur, Bruno Clergue, le chef de centre pouvait déclarer le nouveau FPT opérationnel dès la remise symbolique des clés.

A l'issue de la cérémonie de remise des clés, un verre de l'amitié rassemblait sapeurs pompiers et élus. Il était l'occasion pour le Commandant Lamadon de faire le point sur les nouvelles méthodes de gestion des effectifs qui permettront d'optimiser les délais de réponse aux demandes d'intervention sur le territoire du CIS de Gaillac par une gestion affinée de la disponibilité des personnels volontaires, 24h sur 24. Le Maire, Bernard Miramond, mettait l'accent sur la nécessité de rechercher en permanence de nouvelles bonnes volontés à recruter pour maintenir les effectifs, et dans ce cadre se félicitait de la mise à disposition systématique par de nombreuses communes du personnel communal, comme c'est le cas pour Salvagnac. Membre du conseil d'administration du SDIS, il précisait que les élus faisaient tout le nécessaire pour que les pompiers du Tarn aient à leur disposition les bons moyens qui soient en adéquation avec leur formation et répondent à leur très forte implication.

Yves Raymond

EHPAD Petite Plaisance Vacances à la mer



Ce projet, concocté depuis plusieurs mois, fait suite à une demande des résidents. Mis en commun par les équipes d'animation des 3 EHPAD de l'association AGES SANS FRONTIÈRES : l'EHPAD Petite Plaisance de Salvagnac, la Résidence de Bellevue de Briatexte, l'EHPAD Notre Dame de Touscayrats à Verdalle, il s'est réalisé le 25 et 26 Septembre dernier, pour 29 résidents, dont 10 en fauteuil roulant, encadrés par 10 accompagnateurs, à savoir : « partir en Vacances ».

Ce projet a été en partie subventionné par le Crédit Agricole et le groupe Elixior.

Au programme : 2 jours à Narbonne et Narbonne-Plage en passant par Carcassonne, une nuit au centre international de séjour Ethic étapes et une visite du jardin d'Adrien à Pézenas.

Le transport des résidents s'est effectué en autocar de tourisme et minibus adaptés pour personnes à mobilité réduite.

Le projet dépassa toutes les espérances, en témoignent quelques impressions recueillies à l'issue de ce voyage, inoubliable pour certains :

« Je ne connaissais pas la mer, que sur photos. »

« On s'est enfoncé dans le sable avec nos fauteuils et l'eau de la mer est salée »

« J'ai attendu 90 ans pour voir tout ça, les grands restaurants et la mer »

« J'ai déjà été à la mer quand j'étais jeune. Arrivés à Narbonne-Plage, on m'a transféré sur un fauteuil spécial : un tiralo, prêté par les sauveteurs de la plage, ce qui m'a permis de mettre les pieds dans l'eau. »

*Les résidents de Petite Plaisance,
Claudie Albert, animatrice et Madeleine Ortal bénévole*



Le Souvenir Français Salvagnac

Le centenaire

Le 11 novembre le Souvenir Français a fait une exposition à la mairie avec la participation de l'école. Les enfants ont bien travaillé sur ce sujet tellement troublant. Leurs panneaux ont montré la misère de cette époque.



Le Souvenir Français a monté une exposition de photos à partir de la collection de M. Carbonne et les lettres et documents des habitants de la commune.



té MM. Bonnetcarère et Valax, Mme Meige-Taillefer du groupe Vendôme, de nombreux maires, conseillers généraux et 40 porte-drapeaux du Tarn. Une vibrante Marseillaise redonna vie et M. Salvador, maire de Castelnaud de Montmiral, nous dit sa fierté de voir son pays Grésignol se perpétuer dans l'histoire locale.

*Suzanne Yates,
Jean Farenq,
Genevieve Spaak*

La résistance en Grésigne

Le 18 octobre, un grand hommage a été rendu aux résistants des groupes Jean-Pierre et Vendôme en forêt de Grésigne.

Au lieu-dit Fontauzit s'élève une stèle à la mémoire des résistants de Grésigne.

Elle a été érigée par les descendants d'Alban Laboudigue, « Jean-Pierre ». Le Préfet du Tarn a présidé cette inauguration à laquelle ont assis-



Emploi du feu ou écobuage

L'arrêté préfectoral du 22 février 1999 stipule qu'il est interdit en tous temps et à toutes personnes autres que les propriétaires et leurs ayants droit de porter ou d'allumer du feu, de jeter des objets en ignition, y compris des mégots, à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des espaces naturels combustibles pendant la période du 15 mai au 15 octobre.

Cette interdiction concerne :

l'emploi du feu dans des foyers construits dans une forêt aménagée pour l'accueil du public, l'emploi du feu concernant les propriétaires et leurs ayants droit, l'incinération de végétaux coupés, l'incinération des végétaux sur pied, les barbecues, les feux d'artifice.

En dehors de la période du 15 mai au 15 octobre, une déclaration devra être déposée en mairie au plus tard la veille de l'opération.

Article extrait du site de la Préfecture du TARN : www.tarn.gouv.fr

Réglementation stationnement handicapés

Depuis le 1^{er} décembre 2014 les arrêtés municipaux 2014-054 et 2014-055 réglementent les emplacements réservés aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour handicapés.

Toute infraction à ces arrêtés est passible d'une amende de 135€ générée de façon automatique. Aucune réclamation ne pourra être reçue en mairie. En dehors de la période du 15 mai au 15 octobre, une déclaration devra être déposée en mairie au plus tard la veille de l'opération.

Article extrait du site de la Préfecture du TARN : www.tarn.gouv.fr



La bibliothèque

La bibliothèque de Salvagnac termine cette année heureuse d'avoir rencontré de nouveaux lecteurs à l'occasion du forum des associations de septembre dernier.

Vous pourrez découvrir dans nos rayons une trentaine de nouveaux livres achetés en fin d'année.

L'équipe des bénévoles sera toujours ravie de vous recevoir et de vous aider dans vos recherches les mercredis 10h-12h et 14h30-16h30, vendredis 16h30-18h30, samedis et dimanches matin 10h-12h..

L'assemblée générale aura lieu le mardi 03 Février à 20h30 à la bibliothèque.

Si vous avez un peu de temps libre et si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas ! Tirez la porte !

Meilleurs vœux pour l'année 2015 et bonne lecture.

L'Equipe de Bénévoles

Une belle première année pour Monteillet Agencement

Sébastien Monteillet a repris le 1^{er} décembre 2013 l'activité de la Pyrénéenne de mobilier, dont le propriétaire, Gilbert Gambazza, prenait sa retraite. Depuis, son entreprise, Monteillet Agencement, dont on peut voir régulièrement le logo sillonner les routes du Canton et au-delà, est bien montée en puissance. Reprise et développement de clientèle privée, comme professionnelle, ont été au rendez-vous pour Sébastien Monteillet dont le carnet de commandes est bien rempli. Il se déclare aussi très content de voir, en particulier, une clientèle locale fidèle et régulière pour des travaux d'équipement comme de menuiserie générale. Dans le cadre de ce développement, il vient d'obtenir la qualification RGE (Reconnaissance Grenelle de l'Environnement) qui permettra à la clien-



te de bénéficier des aides et prêts à taux préférentiels. Cette première année de prise en main et de développement de l'activité a été récompensée par la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Tarn qui lui a décerné un des trois prix de l'année dans la catégorie « reprise d'entreprise » lors de la soirée de l'artisanat de Graulhet le 21 novembre dernier.

Cette reconnaissance de la profession

vient récompenser un savoir-faire et une gestion d'entreprise de qualité qui sont un peu quelque part un héritage familial, puisque Sébastien est le petit fils de Pierre qui fut menuisier - charron pendant de nombreuses années à Saint Urcisse. Après en avoir appris le métier, il a travaillé chez Etcheverry à Rabastens avant de s'installer sur la zone de Pelot. Son épouse Patricia, le seconde depuis quelques mois pour la partie administration et comptabilité. Et pour être bien dans son siècle, Sébastien Monteillet vient d'ouvrir un site Internet : www.monteillet-agencement.fr. A l'orée de la nouvelle année, on ne peut que souhaiter succès et réussite à un très dynamique, et aussi sympathique, entrepreneur.

Yves Raymond

Hier... Demain... il bouge mon quartier

Mon quartier : St Michel... Ses maisons alignées, ont en commun, leurs murs de terre aux couleurs joyeusement disparates. La vigne vierge qui ombre ma cour respire en été les tourterelles des blés mûrs. Les plantes au printemps jonchent notre trottoir, ajoutant de la couleur aux teintes plus ou moins ocrées des façades et aux volets bleutés. Ces derniers ouverts, laissent entrevoir l'intimité des vies d'ici.

De l'ensemble de ces quotidiens populaires, il ressort une ambiance de calme et de douceur de vivre là. La garniture des balcons se fait au hasard des rencontres entre voisins presque amis. On échange des plants, des boutures, de la graine ; et parfois en prime des conseils pertinents. A la belle saison, ces échanges ont lieu entre les branches étirées à l'ombre des odeurs de juillet.

Et si vous passez dans la rue, l'échange peut se faire du bas vers les hauteurs... « eh, as-tu des nouvelles de Carine? Si tu la vois, donne-lui le bonjour » Il y a moins d'espace entre les personnes de même affinité ; beaucoup moins que s'il y avait un grand

champ de tournesol. Et St Michel reste un lieu d'échanges prioritaires où la spontanéité reste la clé des relations.

Elle est colorée ma rue, pardon mon avenue, internationale, plusieurs amis d'outre-manche, d'outre-rhin, d'outre Quiévrain, de jeunes entrepreneurs et mon voisin Kolja un personnage passionné et passionnant.

Kolja ZEIDLER, photographe, musicien, preneur de son, mais avant tout *mec super*. Il a créé son auto entreprise, K-Zound music production. www.k-zound.com

Activités :

- › **Mixage & Mastering** : abordable, fiable, adapté à vos besoins, essais gratuits, réactivité, livraisons rapides.
- › **Restauration audio** : Un second souffle pour vos fichiers audios problématiques, élimination ciblée de cliquetis, craquements, sauvegarde de vos vinyles.
- › **Bassiste de session en ligne** : une base solide pour tous genres de musique, bon sens du groove, carré sur toutes les signatures « good tone »



- › **Maintenance réparation de matériel studio, unités hi-fi vintage.**
- › **Web Design.**

Expériences musicales : formation initiale, piano, guitare classique, bassiste (1988-1994: Parcival (rock/progressive rock, Suisse)- 1995-1996: Black Legend (grunge/alternative/hard rock, Suisse/UK)- 1996-1997: Minuteman (rock/hard rock, Suisse). 2005-2009: Fredrick and the Golden Dawn (alternative/avant garde/expérimental, Ireland)

Eh oui le monde bouge, mon quartier aussi. Bienvenue à tous ces talents.

JJ Dulac



Comment passer votre info d'événements ?

Souvent les associations ne savent pas comment faire circuler l'information quand elles organisent un événement.

Bien sûr il y a le travail de base : collage des affiches sur les panneaux municipaux, distribution de tracts, flyers ou feuilles volantes, dépôt dans les magasins, bars, salles publiques, glissés sur les pare-brises ou donnés de main en main aux marchés et autres rassemblements festifs.

Mais comment contacter les médias et sites d'information ?

Ci-dessous nous vous proposons un récapitulatif, non exhaustif, des plus usités.

Journaux

La Dépêche du Midi

Correspondant : M. Jacques Le Jouan
Rue du Dr François Gary - Salvagnac
jacques.lejouan@gmail.com
Tél. : 05 63 33 50 08 ou 06 08 92 91 24

Le Tarn Libre

Le correspondant : M. Yves Raymond
Les Acacias - av. Caraven Cachin
Salvagnac
Tél. : 05 63 33 50 40 ou 06 83 56 08 85
fynn.raymond@orange.fr
www.letarnlibre.com

Le Fil Qui Chante

Directrice : Valérie Fourdraine
3 quai des Escoussières - Rabastens
Tél. : 06 74 24 78 03
lefilquichante@hotmail.fr

Radios

Radio R d'Autan

rdautan-gaillac@rdautan.fr
A l'attention de Mme Sandrine Vélasco
www.rdautan.fr

Radio Cent pourcent

30 bd du Thoré - 81200 Aussillon
Tél. : 05 63 98 61 60 - Fax : 05 63 98 62 04
Formulaire à remplir sur le site internet
ou envoyer un courriel.
contact@centpourcent.com
www.centpourcent.com

Sites Internet d'information

La lettre d'info « Parlons-en »

La gazette du Pays des Tescou's, dont le siège est à St Urcisse diffuse à près de 2300 lecteurs sur la région du Tescou
www.o-p-i.fr
contact@o-p-i.fr

OPI des Tescou's : Optimiser, Promouvoir, Initier au Pays des Tescou's

Événementissime.

www.evenementissime.com
Site public consultable en ligne sur lequel on peut déposer un événement. Sa diffusion est nationale et les événements sont géolocalisés.

Agendas & Calendriers

Calendrier Municipal inscription sur le bulletin municipal *Echo du Tescou* publié tous les 3 mois

Contactez la Mairie de Salvagnac
Tél. : 05 63 33 50 18
frederique.massat3@wanadoo.fr
Pour faciliter le travail de mise en page finale, les articles doivent nous parvenir sous format word ou similaire, sans mise en page autre que titre et paragraphes, photos et images à part en pièces jointes.

Calendrier Office du Tourisme de Pays
Animations du territoire
L'Office de tourisme Bastides et

Vignoble du Gaillac, dans le cadre de son rôle d'animation et de promotion du territoire établit chaque mois un calendrier des animations du territoire et inscrit vos animations sur le site internet de l'office de tourisme
www.tourisme-vignoble-bastides.com
et sur celui du Comité Départemental du Tourisme
www.tourisme-tarn.com

Un calendrier récapitulatif mensuel est diffusé par courrier électronique sur demande. Ces services vous sont proposés gratuitement. Transmettre le maximum d'informations (horaire, lieu, tarifs, contact...) selon le modèle de document numérique diffusé par l'office de tourisme à l'adresse courriel : puycelsi@tourisme-vignoble-bastides.com ou bien en le déposant au bureau d'information touristique de Puycelsi au plus tôt, et avant le 15 du mois précédent l'animation pour paraître dans le calendrier des animations et à tout moment pour le site internet.

Sites d'associations salvagnacoises

Vous pouvez également envoyer vos infos aux associations salvagnacoises qui pourront les diffuser sur leur site ou par courriel à leurs adhérents.

Liste à compléter :

Dragons Basket Club
Salvagnac.clubeo.com

Conservatoire de l'Outillage
contact@copb81.fr

Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois
contact@culture-et-tourisme81.fr
http://culture-et-tourisme81.fr

TRIBUNE LIBRE

Comme son nom l'indique, cette rubrique aura pour vocation de rendre compte d'une parole citoyenne afin de permettre une réflexion sur des sujets qui peuvent susciter la controverse. M. Le Maire reste garant du respect des personnes dans ces pages.

Nous dit-on tout ?

Régulièrement, à l'aune des événements qui nous concernent (ou pas), projets d'aménagements divers en forêt, (ou pas), élections locales, régionales, nationales, européennes, les apprentis journalistes nous distillent savamment les petits morceaux d'infos qui caressent ceux qu'ils croient être leurs lecteurs dans le sens du poil. Il faut dire, et de façon concise, ce que la majorité veut entendre, réveillant parfois ce qu'il y a de plus sombre dans la nature humaine. Chacun se découvre soudain, qui, économiste, qui moraliste, et pour ce faire Internet est une source d'informations inépuisables où l'on peut trouver tout et le contraire de tout. Leurs modèles quotidiens : la télévision à scandale envahie par les affaires politico-médiatiques, les faits divers, le sport. Peu de gens lisent les journaux, donc la télé est le média central, un modèle ! Il faut informer vite, d'événements souvent futiles mais consensuels. En réalité ils ont une importance cruciale ils génèrent de l'audimat et d'un point de vue politique on ne parle pas d'autres choses plus importantes, celles qui pourraient nourrir débat.

Vous allez me dire quel rapport avec l'Echo du Tescou, et bien le rapport est évident, flagrant, transparent. Que peut-on dire ? Que doit-on dire ? et dire concisément ? Les infos qui concernent la commune ? C'est une évidence ! En évitant les sujets polémiques et le politique !!! Mais les Salvagnacois(e) souhaitent une information sur des sujets qui les concernent réellement. par exemple le courage et la solitude du médecin « résistant », la disparition du chancre métallique de l'ex coopérative, une info sur la retenue de Sivens, la propreté du village, l'espace de jeu pour les enfants, la vitesse, les t.a.p, l'endettement réel de la commune, etc. etc.

Ne laissons pas seulement l'opposition distiller rapidement et lapidièrement des morceaux de vérité, pêchés aux aléas de la toile et de ses approximations. Or le temps est l'une des choses les plus rares et si l'on parle vite et superficiellement, c'est qu'en réalité l'information a une

importance cruciale : convaincre les indécis, peu importe la profondeur ou la justesse du propos.

Le comité de lecture de l'Écho du Tescou veille à l'orthodoxie du texte, défenseur d'une esthétique rédactionnelle, supposée communicable, cette vision du langage oppose un usage de la parole moins pour dire quelque chose sur le village que pour servir le prestige réel, ou supposé du ou des superviseurs dominants. En ressortent des effets de surenchère, de bourse des valeurs des mots où la notion de sens se perd et où tout discours finit par se résumer à un échange de signes plus ou moins valorisants : la fonction principale du discours est alors de signifier l'importance de celui qui le tient dans le cadre d'un système hiérarchique convenu et ainsi renforcé. Ce néo-colonialisme culturel est exaspérant parfois humiliant. L'identité villageoise doit être préservée, les mutations profondes démographiques de notre Canton ne doivent pas conduire à la dépossession du discours et des préoccupations des Salvagnacois, leur parole n'étant plus légitime. Dès lors, ce que Bourdieu* nomme la violence symbolique s'exerce avec la complicité de ceux qui la subissent et de ceux qui l'exercent. Les individus ne sont plus en mesure d'être protégés par les mystifications de l'information. Les courants populistes parlent alors à la place de... Accusant l'autre, l'étranger d'être responsable de cette confiscation de ce mal être venu de l'extérieur.

À notre niveau, parlons de ce qui nous intéresse avec nos mots, même s'ils dérangent. Attachons-nous à cette liberté d'expression parfumée de notre accent, de ses métaphores, ses assonances, si musicales et si ensoleillées.

Jean Jacques DULAC

*Sociologue, fils de petit paysan Béarnais disparu en 2002. « Son œuvre sociologique est dominée par une analyse des mécanismes de reproduction des hiérarchies sociales. Il insiste sur l'importance des facteurs culturels et symboliques dans cette reproduction et critique le primat donné aux facteurs économiques. Il entend souligner que la capacité des agents en position de domination à imposer leurs productions culturelles et symboliques joue un rôle essentiel dans la reproduction des rapports sociaux de domination. Ce que Pierre Bourdieu nomme la violence symbolique. » (extrait de Wikipédia)

Droit de réponse

Le comité de rédaction rappelle que les articles publiés dans la tribune libre sont écrits sous la responsabilité de leurs auteurs et édités sous réserve du respect des personnes. En ce qui concerne les autres articles le comité de rédaction n'intervient que pour des règles de forme orthographique et typographique et veille à ne jamais dénaturer le sens des articles.

En ce qui concerne l'article de Jean Jacques Dulac, le comité de rédaction lui a exprimé son désaccord et réfute ses allégations.

L'Echo du Tescou est AVANT TOUT un bulletin d'information municipale.

Le président du comité de rédaction
Bernard Miramond

ENFANCE

Vive le Père Noël !

Le père Noël auquel je crois traverse les temps tout en ayant toujours le même âge. Il n'a pas de papa et de maman. Il peut être blanc mais aussi noir, jaune, géant ou nain. Son genre est avant tout masculin mais il peut être féminin. Il est parfois marié, accompagné de nains ou de lutins, jamais de fée. Il possède certains signes particuliers : barbe blanche, nez un peu rouge, un ventre de bon vivant. Traditionnellement, il est accompagné d'un traîneau rempli de jouets, tiré par des rennes, descend par la cheminée jusqu'aux souliers des enfants. On ne sait pas comment il organise son temps.

« Il y a beaucoup de faux père Noël

mais le vrai descend en fait de Cronos, dieu grec de l'âge d'or du présent éternel où l'homme n'existe pas encore avec ses problèmes de conflits de générations. Saturne, dieu romain dans la même lignée, est l'organisateur chaque fin d'année des Saturnales ou fête des morts. Au moyen âge, la fête des fous, la fête de l'âne, tournaient en dérision les fêtes chrétiennes : de la Toussaint à Carnaval, c'était le monde renversé et les enfants prenaient tout un temps le pouvoir sur les adultes. L'église s'oppose rapidement à de telles fêtes qui concurrençaient la nativité et une lignée de fêtes de saints dispensateurs de cadeaux : Saint Martin (11

novembre), Sainte Catherine (25 novembre), Saint André (30 novembre), Sainte Barbe (4 décembre), Saint Nicolas (6 décembre), l'Enfant Jésus (25 décembre), les rois Mages (6 janvier) Notre Père Noël tel qu'on le connaît, est importé d'Amérique dans les années 1950 avec le plan Marshall. Il y est apparu dans la deuxième moitié du 19^e siècle. C'est Santa Claus (1822) héros d'un poème de Clément Moore, qui conquiert le nouveau monde et fut dessiné par Thomas Nast en 1863. Il acquit ses premières lettres de noblesse dans la bande dessinée de Winsor Mac Cay « Little Nemo » entre 1900 et 1912. Il semble malgré tout que son origine est européenne et accom-

pagna la diaspora des basques, alsaciens, hollandais qui émigrèrent en Amérique au fil des siècles.

Il fut jugé subversif par l'église qui le brûla en 1951 à Dijon. Un éminent membre de l'ONU demanda sa mise à mort car il entraînait la crédulité des jeunes générations. Les soviétiques le supprimèrent radicalement. Les féministes en font un phallocrate qui doit son succès à sa femme besogneuse. La droite conservatrice l'encense et la gauche dénonce à travers lui la société de consommation. »

Vous l'avez compris, le Père Noël concentre en sa personne de nombreuses figures, formidables supports de la pensée qui navigue ainsi entre « intime persuasion, savoir incertain et croyance naïve ». Ce n'est pas un être mythique car il n'y a pas de mythe qui rende compte de ses origines. Ce n'est pas un personnage de légende

puisqu'aucun récit historique ne lui est associé. Ce n'est pas un héros de conte car il n'a pas d'histoire à raconter. C'est un être à part, qui revient périodiquement parmi nous, divinité laïque d'une classe d'âge de notre société. Il différencie ceux qui croient et ceux qui n'y croient pas, les enfants et les jeunes et leurs parents. Paradoxalement, les parents poussent leurs enfants à y croire alors qu'ils n'y croient pas car il est à la fois une preuve de la mortalité et de la vie après la mort, en tout cas il est au cœur de cette question de la croyance.

Le retour périodique du Père Noël c'est celui de l'enfance en soi, qui n'est plus mais à laquelle on croit car on croit toujours à quelque chose qui a existé. Le Père Noël perpétue le droit à l'enfance de tout enfant à venir et repose sans cesse les questions existentielles de toute croyance, de la vie et de la mort.

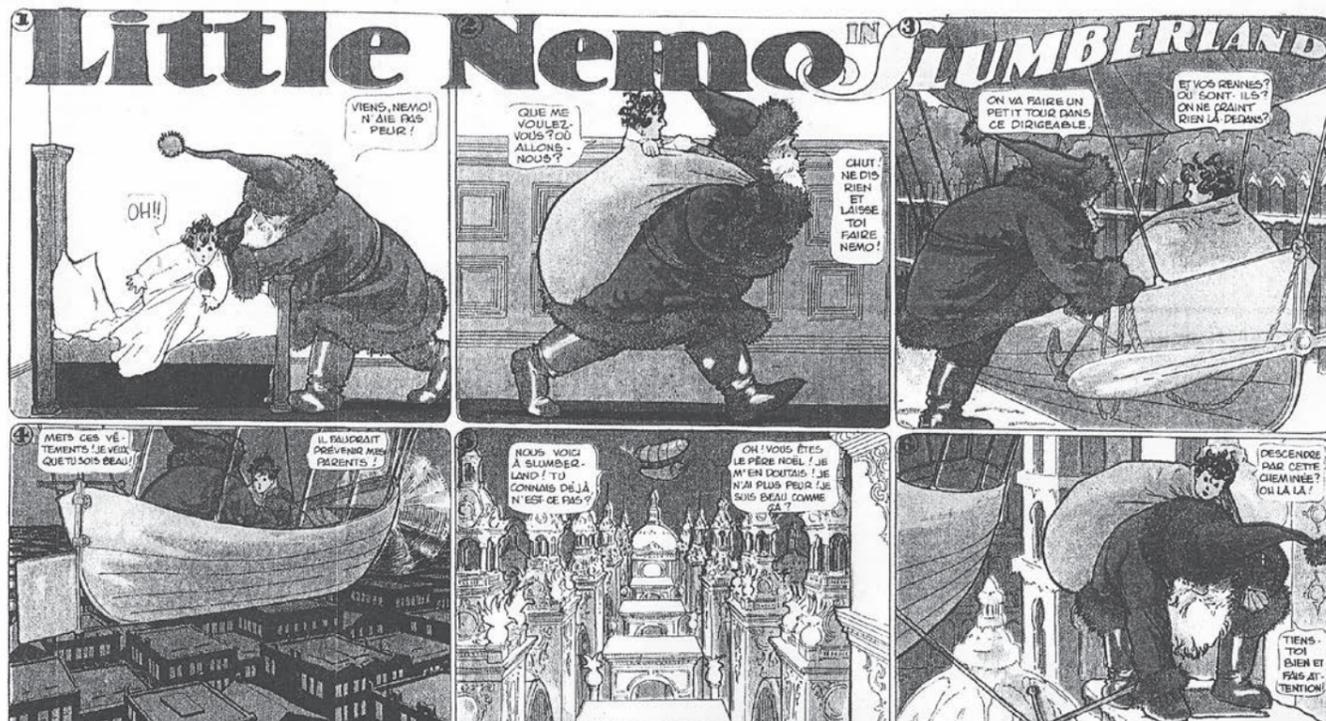
L'enfant est régulièrement confronté à la perplexité des adultes face à ces éternels questionnements.

Refuser de s'y confronter laisse l'enfant dans une naïveté dont il ne pourra émerger qu'avec une profonde déception et un sentiment de trahison de la part des adultes.

Accepter de s'interroger avec l'enfant sur l'existence du Père Noël permet de l'accompagner pendant sa petite enfance vers « l'âge de raison » et de questions en questions, susciter son envie d'apprendre et de comprendre toujours plus sur les mystères de la vie.

Et vous, quel Père Noël avez-vous imaginé pour enchanter l'enfance de vos enfants ?

Frédérique Massat
à partir d'extraits d'un texte de Rémy Puyuelo « Je crois au Père Noël »



Centre de Loisirs Les Galopins

On ne présente plus le Centre de Loisirs « Les Galopins » qui au fil des années est devenu une véritable institution référencée pour l'accueil des enfants de 3 à 13 ans du territoire.

Mais loin de s'endormir dans le ron-ron des habitudes, les activités évoluent et s'enrichissent chaque année avec des programmes pédagogiques qui s'adaptent aux multiples sollicitations de notre société en perpétuel mouvement.

Cette année encore, l'équipe propose aux enfants des activités de détente, de découverte et de communication aussi variées qu'éducatives : ateliers manuels, jeux sportifs & coopératifs, pâtisserie, théâtre, créations collectives, découverte et respect d'autrui,

etc. Le programme de cet été 2014, tout en nuance, a ainsi transporté nos « Galopins » des forêts de Pondora au voyage dans l'Océan en passant par les Mystères du musée et la découverte des Secrets de la savane. Les activités nautiques/pêche ont été réalisées sur les bases de loisirs de Salvagnac, Castelnau-Montmiral et Monclar de Quercy, avec une activité piscine tous les mercredis.

Les conditions météo mitigées de

cet été 2014 ont permis d'apprécier à leur juste valeur les espaces dédiés du Centre de Loisirs ainsi que la variété des activités rendues possibles par le matériel tant sportif que pé-



► pédagogique dont il dispose et qui permettent de réaliser de nombreux ateliers : marionnettes, peinture Graff, yoga, multimédia, réalisation de clips filmés ainsi que des olympiades et autres matchs sportifs.

des musées et des sites à thème (parcours d'accrobranche, etc.). Orientation et sécurité sont également mises en pratique avec des jeux de pistes en forêt, des balades contées ainsi que des parcours de sécurité routière à vélo.

A cet effet, une journée Prévention Routière inter génération a été ainsi organisée le 17 décembre 2014 avec le foyer rural de Montgaillard en collaboration avec les services départementaux de la Gendarmerie, l'ANPAA, la Préfecture (chargé de mission sécurité routière) : grand jeu grandeur nature des 1000 Bornes avec des stands de sécurité routière. Des binômes enfants/ personnes âgées vont tout faire pour atteindre l'objectif des 1000 Bornes tout en respectant les règles de sécurité routière !

Pendant les vacances de la Toussaint c'est sur la thématique du loup que les « Galopins » se sont retrouvés, découvrant et démystifiant ainsi « Le loup dans tous ses états » : kermesse de loup, l'art, jeux coopération, mime/théâtre/kamishibai sur un loup à New York, pâtisserie... sortie au cirque et Mac Do tohu-bohu !!

La jeunesse du territoire passe ainsi des vacances enrichissantes, alternant culture, découverte et sport. Des excursions d'une journée en bus sont organisées pour visiter des parcs animaliers, des fermes pédagogiques,

Pour les vacances de février 2015 les enfants pourront apprécier un programme très riche et varié sur le thème du droit des enfants : cinq milliard de visages, jeux pour bâtir la paix, jeu des lois, je m'exprime (BD...), goûter citoyen, aux arbres citoyens, journée des enfants, jeu des 10 droits, plus des sorties en perspective !!

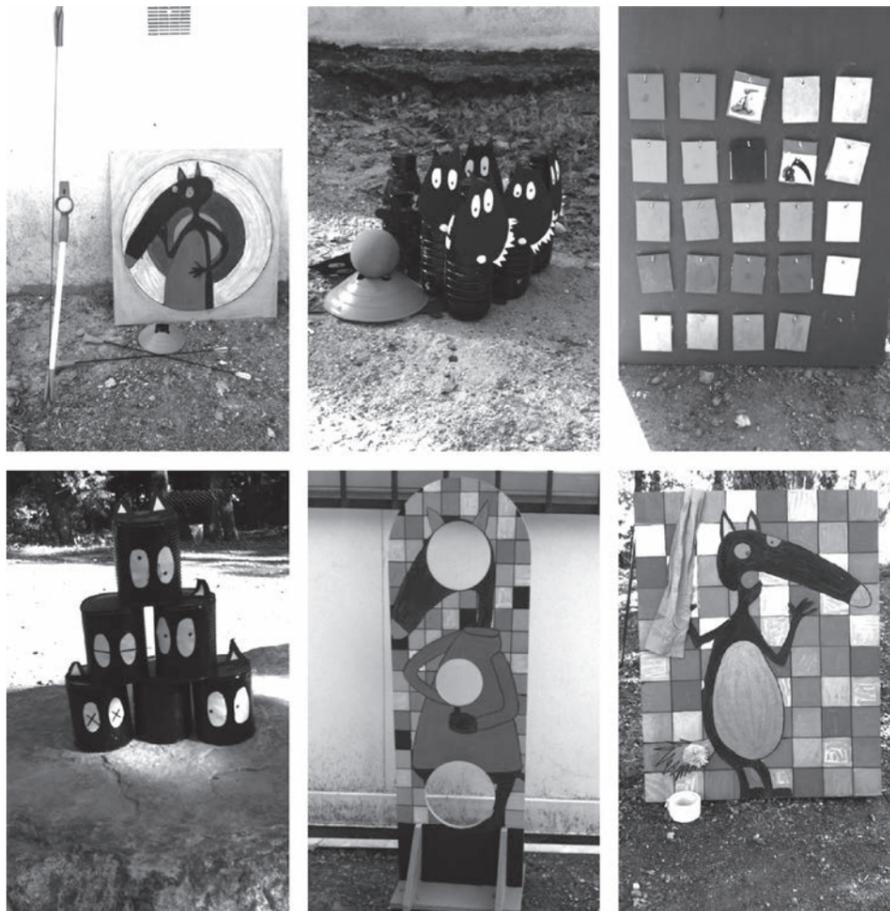
YAPPA KE MOA KA DE DROA !

Tous ces moments passés sur le Centre de Loisirs « Les Galopins » marquent ainsi les esprits de notre jeunesse en tonifiant sa réflexion.

Le Centre de Loisirs « Les Galopins » accueille toute l'année les enfants de 3 à 13 ans, les **mercredis** après-midi ainsi que pendant les périodes de **vacances scolaires** (hormis celles de Noël).

Pour les **mercredis** une **navette bus** est mise en place et relie les écoles de Monclar de Quercy, Tauriac, Montgaillard jusqu'au Centre de Loisirs délocalisé à l'école de Salvagnac.

Contact :
Familles Rurales Pays Salvagnacois
Centre de Loisirs « Les Galopins »,
175 ch. de l'Église
81630 Montdurasse
Tél. 05 63 40 00 31
familles-rurales-pays-salvagnacois@orange.fr
Facebook « Les Galopins »



CULTURE

Les vertus de la pomme

Entre son faible coût et ses multiples variétés, la pomme a bien des atouts !

La pomme est un allié pour la santé, il n'y a qu'à se fier au fameux dicton, vieux de plusieurs siècles qui ne jure que pour ses bienfaits : *An apple a day keeps the doctor away* (Une pomme par jour tient le médecin éloigné) disent les anglais.

La pomme a bien des atouts, croquez-la sans modération !

La pomme est certainement le mets santé par excellence, car elle contient des fibres, des vitamines et d'autres minéraux indispensables à l'organisme. C'est un fruit préféré puisque, un fruit sur cinq acheté est une pomme, devant les oranges et les bananes, eux aussi plébiscités.

Que cache la pomme ?

Derrière la peau verte, jaune ou rouge se cache un concentré de bienfaits. Le principal bénéfice c'est bien sûr sa teneur en fibres. La pomme contient plus de deux grammes cinq pour cent grammes, soit cinq grammes par pomme croquée ; de quoi faciliter le transit en limitant les fringales. Cette richesse en fibres limiterait même l'absorption du cholestérol et des lipides dans l'intestin.

La pomme contient également de nombreuses vitamines, à commencer par la vitamine C. Hé oui, il n'y a pas que les oranges à apporter ce précieux élément. On en trouve en moyenne cinq mg pour cent g de pomme. Mais attention, la majeure partie de la vitamine C se concentre dans la peau. Alors mieux

vaut les laver que de les éplucher pour conserver le précieux sésame.

La pomme et ses bienfaits :

Sa forte concentration en vitamine C protégerait mieux ceux qui en consomment régulièrement, du rhume ou de la grippe en boostant les défenses immunitaires. Des études ont aussi montré qu'elle pouvait réduire le risque du cancer et maintenir le système cardio-vasculaire en bon état.

La pomme, fruit de l'été :

Dès l'apparition des beaux jours, il est conseillé de préparer la peau au soleil en augmentant la consommation de fruits et légumes en caroténoïdes, qui jouent sur la pigmentation naturelle de la peau. Les aliments stars, nous le savons, sont la carotte et la tomate. Mais la pomme a aussi cette capacité.

La pomme, actif anti-âge :

C'est en observant la capacité de la pomme à se conserver, de façon intacte plusieurs mois, que l'on s'est rendu compte de son importance dans le traitement contre le vieillissement cutané.

La pomme, un bon coupe-faim :

C'est l'un des aliments que les diététiciens et nutritionnistes conseillent de manger en cas de fringale. Les fibres et la pectine, en doublant de volume dans l'estomac, donnent au cerveau un effet de satiété rapide dont les conséquences ne pèsent pas lourd sur la balance.

La pomme as du déstockage :

Bourrée d'eau et de vitamine, la pomme

améliore la tonicité du tissu épidermique qui a besoin de ces actifs pour garder sa vitalité et conserver son aspect lisse. Plus le tissu est fort, moins les cellules se disloquent entre elles.

La pomme source d'énergie :

L'apport énergétique de la pomme provient non pas de graisses, mais de fructose et de glucides assimilables lentement dans l'organisme. Cette donnée, et plus largement le profil nutritionnel, en font un fruit tout à fait adapté aux sportifs. Les composantes agissent de façon bénéfique sur l'organisme et ce, avant, pendant et après l'effort. Une pomme par jour, c'est bon pour tout, sans modération croquez la pomme, elle a toutes les vertus, sauf celle du péché !

Marie-Claude Soleil

Pour finir en beauté, une recette pour régaler les papilles : **la tarte ELYSA**.

Pour six personnes : une pâte brisée, 4 belles pommes, 100 g d'amandes en poudre, 50 g de raisins de Corinthe, 150 g de sucre roux, 3 œufs, 2 cuillères à soupe de sucre glace, 2 cuillères à soupe de rhum.

Mettre les raisins secs à macérer dans le rhum, peler les pommes, ôter le cœur et les pépins, les râper, ajouter le sucre et la poudre d'amande, les 3 jaunes d'œuf et les raisins macérés. Verser la préparation sur la pâte, faire cuire au four, th.7, 30mn. Laisser refroidir. Battre en neige ferme les 3 blancs d'œufs, y incorporer le sucre glace, étaler ce mélange sur la tarte, former des aspérités à l'aide d'une fourchette, remettre au four, th.5, 15mn. Laisser refroidir avant de déguster. BON APPETIT !

Bilan du projet

Dialogue avec l'image

23 août – 21 septembre 2014

Le projet artistique créé et réalisé par Anne et Colin PAINTER, a été présenté dans le numéro 121 de juin 2014 de l'Écho du Tescou. Il a été initié par un courrier aux Maires du canton de Salvagnac pour inviter les habitants à participer. Le projet réalisé a été exposé du 23 août au 21 septembre à la galerie de l'espace Caraven Cachin, et à l'espace culturel le Galetas dans l'ancien presbytère. L'exposition a connu un beau succès de fréquentation. Entre les deux lieux d'exposition, le vernissage, la nocturne et la conférence, le projet totalise plus de 500 visiteurs.

Le public a pu admirer la mise en valeur des objets et images, prêtés par vingt-deux habitants du village et du Canton, dont l'anonymat a été respecté. Ces images étaient associées à l'écrit d'interprétation de la relation souvent intime de ces habitants avec un objet de leur quotidien. Le projet élargissait les recherches et les expositions précédemment réalisées par Colin et Anne Painter en France et en Angleterre. Le projet Salvagnacois attirait l'attention sur le rôle puissant des images dans le foyer familial et invitait implicitement à comparer celui-ci avec les priorités du monde officiel de l'art contemporain.



Deux temps forts ont été organisés :

› La Nocturne, qui permettait au public de visiter les deux lieux d'exposition le 5 septembre jusqu'à 22 heures, avec une dégustation de vins du vignoble Gaillacois dans l'ancien presbytère servie par les membres de Places en Fête.

› La Conférence organisée le 12 septembre à 19 heures dans la salle polyvalente de l'espace Caraven Cachin pour « élargir le dialogue ». Le thème développé par Colin Painter était : « les relations entre l'uti-



lisation des images dans la maison et dans le monde de l'art contemporain ». Présentée en anglais, la conférence était traduite en quasi simultané par Chantal Clergue, Salvagnacoise, professeur d'anglais. L'événement qui avait attiré une quarantaine de personnes, se terminait par un pot de l'amitié servi par les membres de Culture et Tourisme.

La conception et la réalisation artistique étaient assurées et prises en charge par Anne et Colin Painter.

Le support logistique était pris en charge par les deux associations Culture et Tourisme en pays Salvagnacois et Places en Fête avec le support de la Mairie.



Pour la communication, Anne et Colin PAINTER ont réalisé l'affiche et les invitations. La promotion a été faite par la presse régionale, de nombreux sites Internet (OPI, Événementissime, etc.), les offices de tourisme tarnais et régionaux, et un affichage dans une zone géographique étendue aux départements limitrophes du Tarn.



L'organisation du vernissage sous la halle de la mairie et les permanences au Presbytère étaient organisées par Places en Fête. L'organisation de la conférence du 12 septembre et une partie des permanences à la Galerie Caraven Cachin étaient assurées par Culture et Tourisme. Anne et Colin Painter assuraient également des permanences.

L'équipe projet

Le chêne de la Péchique

Je suis fort et robuste et me dresse fièrement au lieu-dit « la Péchique ». Je suis du genre Quercus, qui viendrait du celte « kaerquez », signifiant « bel arbre ». Qui mieux que moi symbolise la force et la majesté !

Ma famille et ses espèces

Il existe plus de cinq cent cinquante espèces de chênes. Certaines sont des arbres et d'autres des arbrisseaux à feuilles caduques ou persistantes.

Une telle diversité explique pourquoi le chêne est l'arbre le plus commun au monde, puisque on le trouve aussi bien en Europe qu'en Asie et aussi en Amérique.

Tout comme le châtaignier et le hêtre, j'appartiens à la famille des fagacées, du grec « phago » en référence à mes glands comestibles par les humains, sous forme de farine ou grillés comme substitut de café. Ils sont aussi mangés par les animaux domestiques ou sauvages tels que l'écureuil, le cerf et les sangliers qui en sont très friands.

Utilisation du chêne

Mon bois est souple quand il est frais, dur en vieillissant, empêchant ainsi les vers de s'y loger. Il est d'ailleurs le plus dur et le plus durable des bois européens. Il est donc utilisé pour les charpentes, les traverses de chemin de fer et bien sûr pour l'ébénisterie et la sculpture. Mis en œuvre sous l'eau, ma durabilité est presque illimitée, idéal pour les pilotis !

Comme je résiste bien à l'eau, le bois de mes branches courbes était très bien utilisé pour la construction navale. Pour répondre aux besoins du pays en bois de marine, Colbert entreprit un vaste programme de plantation. Il en reste de belles forêts comme celle du Tronçais.

Mon bois sert aussi à faire des tonneaux, une utilisation due à la qualité de mes bois de merrains et à la présence

de tanin. Pour cette même raison, mon écorce pulvérisée donne le tan, utilisé pour la préparation des cuirs.

Sur un pied d'égalité

Côté reproduction, je suis monoïque : je porte mes fleurs mâles et femelles sur un même pied. Mes chatons mâles, longs et jaunâtres, pendants, croissent de fin avril à mai. Tandis que mes chatons femelles, minuscules, sont placés dans une cupule à l'extrémité d'un long pédoncule. Ils apparaissent sur mes pousses annuelles, peu de temps après la feuillaison.

Les fruits qui résultent de la fécondation sont des glands ovoïdes allongés, groupés sur un long pédoncule.

Une cupule écailleuse les couvre sur un tiers. La fructification a lieu dès septembre. Comme la plupart des feuillus, je suis dicotylédone en l'état embryon, dans la graine, je possède deux cotylédons, des lobes foliacés qui me servent de réserves.

J'aime la lumière

J'aime les climats lumineux et ne supporte pas le couvert.

Mon feuillage ajouré permet le pas-

sage de la lumière, favorisant le développement des semis et de sous-bois arbustif. En hiver, mes feuilles se dessèchent avant de tomber.

Le saviez-vous ?

Le chêne à l'époque des romains, était un arbre sacré. Il est symbole de virilité, de force, d'endurance et de longévité. De plus cet arbre rarement touché par la foudre, était associé à Zeus le Dieu grec du tonnerre.

Mon origine

A la Péchique, je trône du haut de mes vingt-cinq mètres, avec mon tronc droit, mais court à cause de la forte teneur en calcaire du sol, avec mes branches massives, avec mes racines profondes et avec mon tour de taille jusqu'à quatre mètres soixante-dix-neuf, ce qui fait mon charme.

Voyez un peu la chose, c'est une longévité qui se compte en centaines d'années ! A ce qui se dit, je serais né il y a trois cent cinquante ans, sous le règne de Louis XIV !!!

En ce lieu, jadis, j'étais la propriété de la famille de Toulouse Lautrec comme l'attestent les archives des propriétaires actuels. Ai-je poussé là, par une volonté particulière, ou seulement par le hasard du vent ? Mystère !

Antoinette Pradier



Les inondations du Tescou et du Tescounet au 18^e siècle

Suite et fin

Recreusement et alignement du lit du Tescounet. (1754)

Le cours du Tescounet, comme celui du Tescou, provoquait en période de fortes pluies des inondations qui envahissaient les prairies avoisinantes. Comme pour le Tescou, c'est l'Assemblée du Diocèse de Bas-Montauban qui se saisit de ce problème bien que la partie supérieure du cours du Tescounet soit située dans le Diocèse d'Albi.

L'Assemblée des Etats de Languedoc fut saisi de ce problème au début de l'année 1754 en recevant du diocèse de Bas-Montauban un devis estimatif des travaux à effectuer en vue du recreusement et alignement du lit du Tescounet ; ce devis avait été établi par le Sieur Ramond, ingénieur des Ponts et Chaussées de la généralité de Montauban.. Dans sa séance du 12 Mars 1754, l'Assemblée des Etats de Languedoc demanda au Sieur de Saget directeur des travaux publics de la Province dans la sénéchaussée de Toulouse, de donner son avis sur le devis du Sieur Ramond en se rendant bien évidemment sur les lieux.

Le procès verbal des travaux du Sieur de Saget fut présenté aux Etats de Languedoc en Novembre 1754. En introduction le Sieur de Saget écrivait que « le lit du Tescounet est sinueux et étroit, qu'il n'est point encaissé et que le temps des pluies, les ruisseaux et les fossés qui descendent des coteaux fournissent une si grande quantité d'eau qu'elle déborde et sub-



Moulin de la Salle Basse - évacuation principale vers la rivière

merge les prairies qui sont dans le vallon. » Ensuite, il se livrait à une critique argumentée du projet du Sieur Ramon, avant de proposer une autre solution qui consistait à creuser un lit nouveau pour le Tescounet au centre de la vallée et au milieu des prairies. Le montant des travaux était estimés à 32000 Livres, soit un montant de travaux quasi identique au devis du Sieur Ramond. La dépense serait répartie entre le diocèse d'Albi, soit 13000 Livres et le diocèse de Bas-Montauban, soit 19000 Livres. Etant donné l'indigence de ces deux diocèses, les Etats décidèrent de leur apporter une aide de 4000 Livres à chacun, les deux diocèses devant financer le reste par des emprunts qui seraient remboursés par une imposition spéciale.

Si le Sieur de Saget précisait dans son rapport que le Tescounet constituait une frontière entre la Généralité de Guyenne et les Etats de Languedoc, il n'évoquait pas une participation fi-

nancière de cette Généralité.

Une recherche complémentaire serait à faire dans les Procès Verbaux des Assemblées des Etats de Languedoc pour savoir quand et comment ont été réalisés les travaux envisagés par le Sieur de Saget et savoir quel en a été le coût final.

Les inondations sur le Tescou dans le diocèse d'Albi.

C'est aussi au cours de la session des Etats de Languedoc de Novembre 1754 que fut abordé le problème des inondations du Tescou sur le territoire du diocèse d'Albi.

L'évêque de Montpellier était intervenu pour dire que « le Sieur de Lafage a rapporté à la commissions une délibération des commissaires ordinaires du diocèse d'Albi par laquelle ils exposent que les communautés de Salvagnac et de Lasclottes souffrent beaucoup des inondations causées par le ruis-

seau du Tescou. » Ils demandaient que soient envisagés des travaux de recreusement et d'alignement du Tescou comme cela venait de se faire sur la partie de la rivière se trouvant dans le diocèse de Bas-Montauban.

L'Assemblée des Etats de Languedoc décida de charger le Sieur de Saget de se rendre au cours de l'année 1755 sur les lieux afin de déterminer les travaux à faire pour mettre fin aux inondations du Tescou. En Avril 1755, l'assemblée du diocèse d'Albi confirmera son accord sur la mission confiée au Sieur de Saget. Malheureusement il n'a été trouvé aucune trace écrite de cette mission, sauf si l'on peut admettre qu'un document se trouvant dans les archives du château de Saint-Urcisse pourrait être lié à cette mission. En effet ce document non daté et non signé est un état des moulins situés sur le Tescou dans le diocèse d'Albi (voir l'annexe ci après), l'auteur pourrait être le Sieur de Saget, car il conclut son état, en faisant valoir « que ces moulins sont de très petite valeur n'étant construits que de torchis », il faut au moins démolir ceux qui se trouvent dans Salvagnac, mais il serait beaucoup mieux de raser tous les moulins sur le Tescou et le Tescounet.



Ancien Moulin Bretenou - à droite le deversoir à gauche l'évacuation principale

IL est quasiment certain qu'il n'a pas été donné suite à la délibération des Etats de Languedoc et à celle du diocèse d'Albi, car aucune décision des deux assemblées n'apparaît dans les délibérations des années suivantes.

Si bien qu'on n'est pas étonné de trouver un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 27 Juin 1783, ordonnant aux propriétaires riverains des ruisseaux Tescou, de Labranque et du Sauzil de procéder dans un délai d'un mois au curement et alignement des dits ruisseaux afin de mettre fin à leurs débordements.

Le Tescou a continué ses débordements tout au long des 19^e et 20^e siècles, la plupart des moulins sont tombés en ruine ou ont disparu. Certains sont devenus des maisons

d'habitation tout en conservant la circulation d'eau mais pas les mécanismes. Seul le moulin du Miech comporte encore tout son mécanisme, mais en assez mauvais état.

Jean Lauzeral

1 : diocèse de Bas-Montauban : désignation à l'époque de diocèse de Montauban.

2 : épanchoir : ouvrage par lequel on peut déverser le trop plein d'un étang ou d'un canal.

Sources bibliographiques :

Archives du Tarn :

C 15 Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 7 Novembre 1742 · C 123 Procès Verbaux des délibérations des Etats de Languedoc Année 1752 · C 125 Procès Verbaux des délibérations des Etats de Languedoc Année 1754 · C 362 Procès Verbaux des délibérations des Etats du diocèse d'Albi Année 1755 · C 926 Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 27 Juin 1783

Archives du château de Saint-Urcisse : dossier 797

Photos réalisées avec l'aimable autorisation des propriétaires.



Moulin du Miech - à droite entrée dans le moulin, à gauche le deversoir

SPORTS & LOISIRS

Art Culture et Tradition

Art Culture et Tradition en pays salvagnacois, en hommage à R. Hallet brutalement disparu, avec une équipe dynamique et resserrée autour de son nouveau président P. Nourdin, a organisé, comme chaque année, une manifestation le 22 juin à Salvagnac touchant un large public familial.



Une fois de plus, les maisons de retraites Ages sans Frontières de Salvagnac et les 3 lacs de Monclar ont été au rendez vous. D'ailleurs, Art Culture et Tradition adresse un grand merci aux accompagnateurs pour leur dévouement. Il s'agissait de danses et de chants tout public



constitués d'un répertoire d'hier et d'aujourd'hui, extraits d'opérettes, comédies musicales, parodies et

danse modernes. Ce spectacle de deux heures inoubliables, porté par les Vibrato dont Mona, artiste bien connue dans le Nord et Marco, en-

fant du pays, par les chorégraphies originales, enlevées, empreintes de fraîcheur et appréciées des Végas, a rencontré un franc succès près d'un public toujours fidèle et de plus en plus nombreux.

Art Culture et Tradition a pour but de promouvoir la culture par le biais de manifestations populaires. Art Culture et Tradition a encore une fois rempli sa vocation. La

prochaine manifestation aura lieu le samedi 30 mai 2015 avec les Amis de la Chanson de Lisle sur Tarn.

Billard

Ça vous dirait de savoir jouer au billard français ?

Le billard est un jeu très agréable dès que l'on possède quelques rudiments techniques, tels que la visée et la posture.

Pour faire connaître cette discipline au plus grand nombre, le Club de Salvagnac organise un stage d'initiation de trois cours les 14, 21, 28 janvier 2015 de 20h45 à 22h.

Ce stage est gratuit, le matériel est prêté et ce sont les membres du club qui vous aideront à faire vos premiers pas sur le tapis vert.

Renseignements et inscriptions :
Yves Lagarrigue 05 63 40 80 98
Guy Féret 05 63 41 69 94
Billard Club Salvagnacois
Avenue Caraven Cachin,
près de la pharmacie



Le dimanche 14 septembre une vingtaine d'associations salvagnacoises se sont réunies sur les allées Jean Jaurès pour leur premier Forum.

Cette manifestation avait pour objectif non seulement d'offrir aux Salvagnacois un panorama des activités proposées par les associations sur le territoire, mais aussi de créer du lien inter-associations.



Pour le premier objectif, les représentants des associations ont exprimé leur satisfaction quant à la fréquentation de leur stand, même si on a pu regretter que le public ait été par moments un peu clairsemé.

Quant au second, les personnes présentes ont témoigné de leur plaisir de se rencontrer entre membres des

différentes associations et d'échanger tout au long de la journée, en particulier autour du repas que certains ont pris en commun partageant leurs spécialités...

Le concert des « 5 oreilles » en fin de journée a certes manqué d'un peu de public mais n'en a pas moins réjoui par le bel entrain des musiciens celles et ceux qui étaient présents et n'ont pas laissé les fourmis leur dé-manger les gambettes...

Les remarques formulées lors du bilan auquel ont été conviées les associations participantes permettront d'améliorer des points techniques,



concernant l'animation, l'aménagement de l'espace et la communication en particulier, dans la perspective d'une prochaine édition qui aurait lieu vraisemblablement le dernier weekend d'août 2015.

Une première réunion préparatoire sera organisée courant juin 2015 à laquelle seront invitées les associations désireuses de participer. En attendant toute suggestion est la bienvenue...

Régine Added

Bravo aux Dragons



Le Basket se porte toujours bien dans notre beau village, les fêtes de fin d'année s'annoncent, le Père Noël nous amènera peut-être un beau panneau d'affichage dans son panier enchanté ...

Les entraînements hebdomadaires du club voient plus de cinquante sportifs attentifs bénéficier des conseils de leurs cinq entraîneurs. Merci à Sylvie, Bruno, Henri, Jean Jacques et Jérôme pour leur investissement.

Trois équipes disputent les championnats organisés par la FFBB : les U11, les U17-2, les U17-1.

Les U11 de Sylvie et Bruno sont en constante progression. Premier match : défaite de 30 points à St Sulpice (grosse frayeur), deuxième match défaite de six points à Rabastens, troisième match victoire de 10 points devant Albi 1. Pas mal ! Un merci tout spécial aux remarquables parents (Sophie, Patricia, Fabienne, Fabien et Philippe) qui, avec une grande efficacité, secondent les entraîneurs ; j'en oublie sûrement qu'ils veulent bien ne pas m'en tenir rigueur.

Les U17-2 d'Henri ont disputé leurs

matchs les plus difficiles : bilan, une victoire trois défaites. L'équipe de 8 joueurs doit faire face aux aléas des absences et des niveaux techniques hétérogènes. Des lendemains meilleurs les attendent, n'oublions pas d'associer Maria (spécialiste E Marque : tenue des scores par ordinateur) à cette équipe.

Les U17-1 de Jean Jacques assisté de Pascal (notre statisticien préféré) et de Jean-Pierre (notre généreux OTM) ont eu à digérer une profonde injustice : après avoir gagné les 4 premières journées de brassage avec six victoires et 0 défaite, ils sont allés jouer la dernière journée en Haute Garonne où ils perdent devant Caraman de 2

points (11 fautes à 3 en faveur des locaux ; le capitaine sorti pour 5 fautes en 15 mn), résultat Caraman joue en Top 10 Midi Pyrénées et Salvagnac en Niveau 2 Quercy. Les quatre premiers matchs de

championnat Quercy : quatre victoires avec 528 points marqués et 124 encaissés soit un score moyen par match de 132 à 31. Nous regrettons tous que l'organisation mise en œuvre par la ligue ne permette pas à ces joueurs d'évoluer à leur niveau. Salvagnac a créé une entente avec Rabastens pour disputer le championnat Senior départemental. L'équipe



de Jérôme occupe la seconde place du classement avec trois victoires et une défaite de 6 points à Castres. Les anciens de Rabastens ont été décimés par les blessures et fort heureusement les Cadets de « Salva » avec beaucoup de gentillesse et de talent sont venus leur prêter main forte. Neuf licenciés de Salvagnac participent à ce championnat Senior, à peu près le même nombre pour Rabastens.

Bravo aux Dragons de Marie-Pierre et merci à tous, joueurs, parents et entraîneurs bénévoles, sans qui cette belle aventure n'existerait pas. Venez nous rejoindre, le Basket c'est sympa !

Jean Jacques Dulac



Auto-Cross Salvagnacois

Les belles heures du Rallye des Côtes du Tarn

Le 25 octobre dernier, l'équipe de l'auto cross Salvagnacois assurait sous la houlette de son dynamique président, Jean Pierre Julia, et comme depuis 2012 après avoir pris la relève de l'APSA, l'organisation de la spéciale « Salvagnac » pour le 29ème Rallye des Côtes du Tarn. Rallye qui se déroule traditionnellement pendant deux jours le troisième weekend du mois d'octobre sur les coteaux entre Gaillac, Salvagnac et Rabastens. Pour le premier jour une épreuve spéciale, « Salvagnac », se déroulait deux fois sur le territoire entre Salvagnac, La Sauzière Saint Jean et Saint Urcisse, une autre, « Montaigut », deux fois sur le territoire de Lisle sur Tarn, et le parc assistance était accueilli à la base de loisirs des Sourigous, après un départ donné à Gaillac. Ce parc assistance qui permet aux équipages de réparer les petits ennuis mécaniques, refaire les pleins etc., est aussi l'occasion pour le public de venir voir d'un peu plus près les bo-



lides au repos. Cette année encore, les organisateurs du rallye, l'écurie des deux rives et l'ASA du vignoble tarnais (Association du Sport Automobile), avaient signifié leur grande satisfaction devant l'organisation et la maîtrise des membres de l'Auto Cross Salvagnacois, pour la sécurité sur le parcours de la spéciale, et l'organisation du parc aux Sourigous. Mais le Rallye des Côtes du Tarn évolue, et ayant gagné, grâce à une organisation sans faille, ses lettres de noblesse, il passera l'année pro-

chaine, pour sa trentième édition en division 1 des rallyes de la fédération française du sport automobile (FFSA). Cela aura une incidence sur la préparation des spéciales du rallye. Celle de Salvagnac est maintenue, mais le parc assistance devra être relocalisé en un seul lieu pour les deux jours du Rallye. Il ne sera donc plus accueilli sur le territoire de Salvagnac. Mais le spectacle sera toujours aussi vivant sur le trajet de la spéciale « Salvagnac » où l'équipe de l'auto cross sera au rendez vous pour accueillir le public Salvagnacois le 17 octobre prochain.

En attendant, et restant fidèle à son programme, l'Auto Cross Salvagnacois organisera en 2015, la journée UFOLEP de poursuite sur terre le dernier weekend de juillet, et l'épreuve de 2CV Cross, le weekend du 15 août. Jean Pierre Julia et son équipe vous donnent rendez vous au circuit des Planets à Saint Pierre pour de belles journées de sport automobile à Salvagnac.

Yves Raymond



Marché de Noël à Salvagnac

Le dimanche 14 décembre, le beau temps était de la partie pour la visite du Père Noël à Salvagnac. Dès huit heures, artisans, producteurs et amis britanniques ont pris place sous la halle de la Mairie. Ce marché de Noël est un mix de produits locaux, d'artisanat, de décorations Noël, d'objets faits pas les enfants et de produits traditionnels Britanniques

C'est vers 10 heures qu'enfin IL a fait son apparition ! Plus d'une centaine d'enfants, les plus petits étant accompagnés de leurs parents, s'est promené autour du village, chantant à tue tête avec un Père Noël plein d'entrain.



Et comme chaque année, pour faire patienter les enfants, les membres de l'association ELANS qui avaient élu domicile à la bibliothèque, ont proposé la fabrication d'objets de Noël, tandis que sous la halle, les amateurs se régalaient de vin chaud et de petites pâtisseries typiquement anglaises : les « mince pies ». Cette matinée s'est

terminée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Comme chacun sait, depuis la mise en place du Marché de Noël, les Amis britanniques reversent le bénéfice de leurs ventes à la Commission Communale d'Action Sociale, tout comme est reversée aussi la participation recueillie auprès des exposants à la fin du marché. Ce sont donc 855.33 € qui vont permettre au C.C.A.S d'aider des personnes en difficulté sociale.

Un grand merci à tous et meilleurs vœux aux lecteurs de l'Écho du Tescou.

Rendez vous au Noël prochain

Georgette GAMBAZZA



Petite annonce

Suzanne Yates prépare pour l'été une **exposition sur les années 60**, avec soirée et repas.

Pour ce faire elle fait appel à vous pour lui prêter des photos de cette période, dont elle rendra bien sûr les originaux.

Son numéro de téléphone pour tout renseignement : 06 78 86 65 16

Agenda des manifestations

JANVIER

Jeudi 8

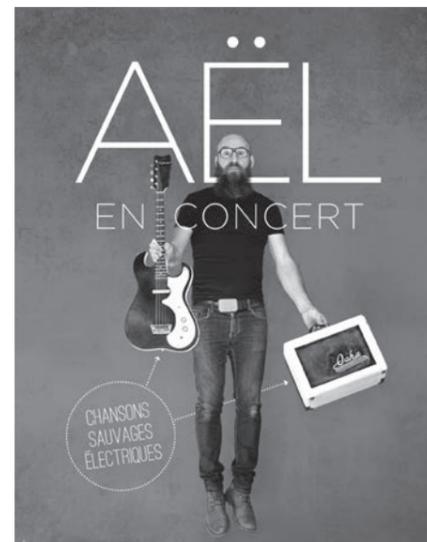
19h30 **atelier d'écriture**
organisé par Places en fête
Galetas ancien presbytère
Tél : 06 78 30 92 81
galetas.salvagnac@gmail.com

Samedi 10

10h00 - 17h00 **Stage de Calligraphie**
Fabriquer ses outils
animé par Patrick Cutté
organisé par Places en Fête
Galetas ancien presbytère
Tél : 06 78 30 92 81
galetas.salvagnac@gmail.com

Samedi 17

21h00 **concert AËL** - chanson française
organisé par Places en Fête
Galetas ancien presbytère
avec à 19h30 repas maison
Tél : 06 78 30 92 81
galetas.salvagnac@gmail.com



Dimanche 18

Thé dansant
Salle omnisports

Jeudi 22

19h30 **atelier d'écriture**
organisé par Places en fête
Galetas ancien presbytère
Tél : 06 78 30 92 81
galetas.salvagnac@gmail.com

Dimanche 25

Cinéma organisé par ELANS
Astérix : le domaine des dieux
Salle Caraven Cachin



Dimanche 31

20h30 **Loto des pompiers**
Salle omnisports

FEVRIER

Samedi 7

14h30 - 16h30 **Stage de Zumba**
à partir de 12 ans organisé par AMIS
Salle omnisports
Tél : 05 63 40 55 07 / 05 63 57 29 58

Dimanche 15

Thé dansant
Salle omnisports

Samedi 21

21h00 **concert La Mala Cabeza**
Tango
organisé par Places en Fête
Galetas ancien presbytère
avec à 19h30 repas maison
Tél : 06 78 30 92 81
galetas.salvagnac@gmail.com

Dimanche 22

2° Loto de l'Auto Cross
Salle omnisports

MARS

Samedi 7

à partir de 14h00
Expo BD Céline Wagner
organisé par Places en Fête
Galetas ancien presbytère
16h00 - 18h00 **atelier bande dessinée**
19h30 **vernissage en présence de l'artiste** (vente et dédicace de l'album)
20h30 **DJ Motocult**
Tél : 06 78 30 92 81
galetas.salvagnac@gmail.com

Dimanche 8

Loto du Foot
Salle omnisports

Samedi 14 - dimanche 15

14h-17h **Stage de batucada**
animé par **Thierry Sonterra**,
organisé par Places en Fête
Galetas ancien presbytère
Tél : 06 78 30 92 81
galetas.salvagnac@gmail.com

Dimanche 15

Thé dansant
Salle omnisports

Samedi 21

20h30 **Chantons sous les toits avec Flavia**
à La Terragno
chez Régine Added
Tél : 05 63 40 56 26
regine.added@orange.fr



Dimanche 22

Vide grenier
organisé par le Dragons Basket Club
Salle omnisports



Ils ont vu le jour

- > Timéo VINCENT, le 21 septembre 2014
- > Emile SEGUIGNES, le 28 septembre 2014
- > Dimitri SAKIROFF DEVAUX, le 20 décembre 2014

Ils se sont unis

- > GIOANNINI Edwige et ALBAULT Sylvain, le 4 octobre 2014

Ils nous ont quittés

- > BERTIN Marie-Louise, le 11 octobre 2014
- > TAUBERT Klaus, le 18 octobre 2014
- > BOUISSOU André, le 23 novembre 2014
- > HIVERSENC Georges, le 13 décembre 2014
- > VIGUIER Nicole, le 25 décembre 2014
- > GREGOR Elisabeth, le 28 décembre 2014

CABINET D'INFIRMIÈRES

Tél : 05 63 40 55 33

Horaires secrétariat	Matin	Après midi
Lundi	9h15 - 13h15	
Mardi	9h15 - 13h15	13h45 - 17h15
Jeudi	9h15 - 13h15	13h45 - 17h15
Vendredi	9h15 - 14h15	

HORAIRES DE LA POSTE

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	13h30 - 16h30
Mardi	Fermé	13h30 - 16h30
Mercredi	9h30 - 12h00	13h30 - 16h30
Jeudi	Fermé	13h30 - 16h30
Vendredi	Fermé	13h30 - 16h30

Levée du courrier

- > En semaine à 14h15
 - > Le samedi à 10h30
- Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 / Fax : 05 63 33 57 73
E-mail : mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	13h30 - 17h30
Mardi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Mercredi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Jeudi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Vendredi	Fermé au public	Fermé au public
Samedi	9h00 - 12h00	Fermé

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

05 63 40 59 02

Mercredi.....10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30
Vendredi.....16h30 - 18h30
Samedi et dimanche.....10h00 - 12h00

SERVICE MINICAR DE SALVAGNAC

Tarifs Aller-Retour au 01-08-2014
Marché de Salvagnac : Tous les mercredis matin (6 €)
Marché de Rabastens : Tous les samedis matin (8 €)
Marché de Gaillac : Tous les vendredis matin (10 €)

Transport à la demande (18 places maximum) :
Forfait moins de 30 km : 60 €
Forfait plus de 30 km : 1,70 € le km
Forfait plus de 30 km après 22 heures : 2,30 € le km
Heure d'attente : 15 € de l'heure à partir de la 3^e heure (toute heure commencée sera due)

Contact M.Dalbis n tel 05 63 33 51 3

OBJETS TROUVES

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

MARCHÉS

Mercredi matin.....marché traditionnel
Vendredi matin.....Boucher et fromager sur les Allées
Dimanche matin.....boucher

AIDE-MENAGERE

Madame RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile (ASAD), vous reçoit dans la grande Salle de l'Espace Caraven Cachin, le lundi de 8h à 10h, le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 17h.

Par téléphone au 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67
Par mail : asad.salvagnac@orange.fr.

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

CABINET MÉDICAL

Le Docteur Jacques SIRUGUE consulte sur rendez-vous tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 17h à 19h (Secrétariat ouvert le matin au 05 63 33 52 50).

Le cabinet est fermé le mercredi après midi et certains samedi matin.

A partir du 1^{er} juin 2014, vous pouvez joindre un médecin de garde de 20h à 8h ainsi que les weekends et les jours fériés au numéro 3966.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VÈRE-GRÉSISNE ET PAYS SALVAGNACOIS

Permanence au bureau du Lac des Tasconis
Jeudi et Vendredi de 9h30 à 17h
Tél : 05 63 33 57 89

Bureau à Castelnaud
Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL
du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Tél : 05 63 81 48 15

RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général
Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81
Lieu et horaires des permanences.
Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil
Lisle sur Tarn - mardi, jeudi - 7 rue Chambre de l'Edit

HORAIRES DE L' OFFICE DE TOURISME

Jun et septembre
mardi vendredi samedi : 10h - 12h / 14h - 18h
juillet et août
du mardi au samedi : 10h - 12h30 / 15h - 18h

GENDARMERIE NATIONALE

Planning des brigades.
Communauté de brigades de Rabastens
La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tel : 05 63 33 68 15.
cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

RESEAU TRANSPORT REGIONAL - HORAIRES DES CARS LIGNE 921 - MONTAUBAN ALBI

Six fois par jour en semaine et deux fois le dimanche, des rotations de bus permettent de se rendre à Montauban ou Albi à partir de l'embranchement RD999 / route de Saint Pierre (Abri bus).
www.ter-sncf.com/Region/midi_pyrenees/gare/montauban.aspx



RECENSEMENT

de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février

www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !



Insee & votre commune